



XXX^e SESSION
Charlottetown, 4 au 7 juillet 2004

DOCUMENT N° 33

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

Commission des affaires parlementaires

par

M. Pierre de BANE
Sénateur du Canada, Président de la commission

sur

Les programmes de coopération

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport de synthèse retraçant le suivi des programmes de coopération interparlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Il réunit les quatre rapports adoptés par la commission des affaires parlementaires le 5 juillet 2004 :

1 Rapport sur le **projet Noria** que j'ai moi-même présenté devant la commission ;

2 Rapport de M. Didier van Eyll (Communauté Française de Belgique) sur **les missions d'observation des élections** ;

3 Rapport de M. Abdou Saley (Niger) sur les **stages de formation et les séminaires parlementaires** ;

4 Rapport de M. Marjolain Dufour (Québec) sur le **Parlement francophone des jeunes**.

Je vous propose d'adopter un projet de résolution sur le Parlement francophone des jeunes.

SOMMAIRE

I.Le projet Noria

II.Les missions d'observation des élections

III.Les stages de formation et les séminaires parlementaires

IV.Le Parlement francophone des jeunes.

I - Le Projet Noria

Présentation

Le projet Noria a été créé pour répondre à un besoin en renforcement des capacités de parlements francophones du Sud, en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne.

Lancé de manière effective en juillet 2002 le projet Noria a pour vocation d'améliorer la chaîne de l'information parlementaire en outillant et en formant les services administratifs de ces assemblées, afin de les aider à mieux produire, traiter, diffuser, recueillir et conserver les informations, en particulier celles à caractère législatif.

Ce projet est doté d'une enveloppe de 1 million d'euros par biennium pour l'ensemble des parlements bénéficiaires. La clef de répartition est déterminée au prorata des besoins effectivement recensés correspondant au champ d'application du projet sur la période couvrant le biennium.

Objectifs

Ce projet de coopération décentralisée vise à renforcer la présence de l'information francophone dans les pays où elle est absente ou sous représentée, à favoriser l'accès à l'information législative francophone, et à appuyer la constitution et l'animation de réseaux autour du travail d'information parlementaire.

La mise en œuvre de l'appui est fondée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, qui se traduit en ce qui concerne l'appui « généralisé » par la mise en place d'un Intranet et par l'utilisation d'Internet.

Démarche

Trois types d'appui spécifiques ont été définis qui caractérisent et délimitent le domaine de compétence du projet Noria:

* l'appui « **généralisé** » vise à la mise en place d'un système d'information intégré (réseau informatique et intranet) destiné prioritairement aux parlements francophones où une telle organisation est totalement inexistante. Il concerne aujourd'hui : les parlements du Niger, du Cameroun, du Sénégal ainsi que les parlements du Congo et du Burkina Faso.

* l'appui « **spécial** » est destiné aux parlements où l'usage du français est modérément répandu. Il est avant tout destiné à faciliter la diffusion de leur production législative en langue française par la traduction de leurs sites Internet. Particulièrement adapté aux pays multilingues, où souvent l'anglais concurrence le français comme langue secondaire, et où il est important d'agir pour

maintenir un apport en documentation francophone et en formation.

Les parlements du Cap Vert, de la Tunisie et du Vietnam ont été désignés lors de la réunion du Bureau à Cayenne en janvier 2004 pour bénéficier de l'appui spécial. Ils viennent s'ajouter aux parlements du Liban et du Maroc désignés au cours du premier biennium

Enfin, l'appui dénommée appui « **réseau** » concerne le développement des réseaux professionnels au sein des parlements grâce aux technologies de l'information et de la communication,, afin de faciliter les échanges d'informations, de connaissances, de savoir-faire. Le réseau des bibliothèques et centres de documentation parlementaire, initié il y a une dizaine d'années dans le cadre du programme Pardoc de l'APF en est l'illustration, d'autres suivront, notamment un réseau des informaticiens et webmestres parlementaires.

Les réalisations du premier biennium et les actions en cours

Voici plus en détails les actions du biennium 2002-2003, premier biennium d'application du projet Noria auprès des premiers bénéficiaires, et celles du 1^{er} semestre 2004 pour l'ensemble des Parlements bénéficiaires, à présent au nombre de dix.

A) S'agissant de l'appui « généralisé » :

**Les premiers bénéficiaires*

1Assemblée nationale du Niger

- le biennium 2002-2003

Après les premières actions de câblage et d'équipements informatiques matériels et logiciels, entre novembre 2002 et le premier semestre 2003, la mise en oeuvre du projet Noria s'est poursuivi a continué, notamment par une mission de suivi et de formation de trois semaines réalisée en septembre-octobre. Cette mission a permis de donner un nouvel élan au processus d'informatisation et de diffusion des données parlementaires de l'Assemblée du Niger, principalement à travers diverses formations :

- la formation de formateurs aux logiciels de bureautique et à l'Internet,
- l'actualisation des connaissances en matière de bureautique pour les agents de saisie,
- la remise à niveau du site Internet,
- l'élaboration de la structure et du contenu du site intranet,
- la mise en fonctionnement réel du réseau par la configuration du serveur de données.

- le biennium 2004-2005

Il conviendrait à présent de réactiver le processus d'informatisation pour permettre une utilisation optimale des équipements et une formation plus ciblée du personnel utilisateur et bénéficiaire. Un suivi de la charte graphique sera assuré en vue de susciter une utilisation et une exploitation plus efficace, plus adaptée et plus visible.

Enfin le recrutement d'un informaticien supplémentaire et le volet maintenance seraient à prendre en compte par les autorités parlementaires pour assurer la pérennité des installations.

2Assemblée nationale du Cameroun

- le biennium 2002-2003

A la suite d'une mission technique en mars 2003, le lancement effectif du projet avait commencé avec le câblage informatique de deux directions principales. La mise en œuvre du projet s'est développée au cours du second semestre 2003, par la poursuite du câblage et de l'équipement informatique. C'est avec un réel esprit de partenariat que le projet Noria est mené au Cameroun : l'Assemblée nationale a, en effet, de son côté pris en charge le câblage et l'équipement informatique de certains services, afin de les intégrer au plus vite au réseau interne. Noria a aussi financé une liaison spécialisée, garantissant une connexion permanente et plus aisée du réseau local de l'Assemblée à l'Internet.

Une première série de formations des informaticiens de l'Assemblée Nationale à l'utilisation de ces outils a été assurée début juillet 2003. Noria a également pris en charge la participation de deux agents du service informatique à un atelier régional de formation de formateurs aux technologies de l'information, organisée par le Campus numérique AUF de Yaoundé du 30 juin au 5 juillet 2003.

Enfin, une mission de suivi a été réalisée en octobre dernier et a permis de faire le point sur les réalisations, et d'identifier les formes que pourrait prendre l'appui au cours du second biennium. A la suite de cette mission, Noria a procédé à un complément d'équipement en micro-ordinateurs et en unité de sauvegarde.

- le biennium 2004-2005

Un courrier a été initié en direction des autorités parlementaires en vue de déterminer les prochaines actions à entreprendre dans le cadre du suivi de l'appui Noria. Au cours du second semestre la poursuite de l'appui Noria fera l'objet d'une mission de suivi et de consolidation des acquis.

3Assemblée nationale du Sénégal

-le biennium 2002-2003

Dans cette Assemblée, de façon tout à fait opportune, Noria vient compléter l'espace numérique destiné principalement aux parlementaires que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis sur pied en 2003 en mettant l'accent sur la mise en réseau de l'administration de l'Assemblée. L'administrateur réseau de cet espace numérique a été invité à rejoindre pour une semaine l'informaticien de Noria, en mission de suivi au Niger en septembre dernier. Ce séjour lui aura permis de voir les réalisations entreprises au Niger grâce à l'apport du projet Noria et d'établir une stratégie de travail à mettre en œuvre dans son assemblée. C'est à partir de ses propositions que Noria a pu, au dernier trimestre, financer le câblage de certains locaux, la mise à niveau de plus d'une quinzaine de micro-ordinateurs, l'acquisition d'une

vingtaine neufs, équipés de logiciels, ainsi que sept imprimantes.

-le biennium 2004-2005

Fin février, de passage à Dakar pour les besoins d'une mission au Cap Vert, la directrice de Noria nouvellement en poste s'est rendue auprès de cette Assemblée, ce qui lui a permis de constater la prise de fonctions récente du nouvel administrateur réseau de cette assemblée, la mise en route du câblage de certains services et la répartition des matériels financés par Noria.

Une mission technique de suivi et de renforcement des capacités lui a succédé début mai. Elle a permis d'identifier, en vue d'une prochaine mise en œuvre, des solutions relatives à l'amélioration de la gestion de l'information parlementaire à travers les TIC et d'envisager la mise en place prochaine d'un site intranet, complétant ainsi le réseau interne activé depuis le câblage et l'installation des nouveaux postes informatiques. Le site Internet, préalablement hébergé sur le serveur de la Primature l'est à présent sur un serveur au sein même de l'Assemblée nationale. Un recensement des besoins en matière de formation a été effectué et un plan de formation est en cours d'élaboration pour le personnel de l'Assemblée.

****Les nouveaux bénéficiaires***

Pour les nouveaux bénéficiaires de l'appui «généralisé», désignés par le Bureau de Cayenne en janvier 2004, ce premier semestre a consisté essentiellement dans la réalisation de missions destinées à identifier et préciser leurs besoins dans le champ d'application du projet Noria.

1Parlement du Congo

-le biennium 2004-2005

La mission a été réalisée du 15 au 22 mars par la directrice et l'informaticien de Noria. Au cours de celle-ci, il est apparu indispensable de préciser le champ d'application et les modalités d'intervention du projet. Des premiers devis ont été recueillis sur place auprès de prestataires informatiques. Compte tenu du caractère bicaméral de l'institution parlementaire congolais -nonobstant la résidence des deux Chambres dans le même édifice-, le projet aura à mettre en place un réseau informatique et un site Internet pour chaque Chambre. La solution de réseaux sans fil semble la mieux appropriée dans ce cas.

Par la suite, la directrice de Noria, présente à Brazzaville pour la XII^e Assemblée régionale Afrique de l'APF au début du mois de mai, a pu à nouveau affiner le type de devis sollicités. Une réévaluation des sites à câbler et à équiper s'impose de même qu'une visibilité quand à la reconfiguration des services bénéficiaires de l'appui Noria concernés par la production et la circulation de l'information parlementaire. La création d'un intranet et son activation fait également partie des objectifs du projet.

2Assemblée nationale du Burkina Faso

- le biennium 2004-2005

Le dossier soumis par l'Assemblée nationale du Burkina Faso et retenu par le Bureau de l'APF était constitué de 11 fiches projets indépendantes.

Une mission effectuée par la directrice et l'informaticien de Noria a eu lieu du 7 au 11 juin auprès de l'Assemblée nationale à Ouagadougou. Une série de priorités a été conjointement établie correspondant au champ d'action de Noria:

Il s'agit du câblage filaire du bâtiment administratif; de la conception et du développement du site Internet; de la création d'une base de données sur les lois et textes administratifs, de la mise en place d'un point d'accès collectif à Internet, et de la formation de formateurs. Quatre sociétés prestataires locales ont été contactées et devraient fournir des devis fin juin afin de permettre l'attribution de l'exécution au 'mieux disant' et de démarrer les travaux.

B) S'agissant de l'appui «spécial»:

**Les premiers bénéficiaires*

1Assemblée nationale du Liban

-le biennium 2002-2003

L'aide apportée par Noria auprès de la Chambre des députés du Liban s'est concrétisée au cours du second semestre 2003 par le financement de cours de français à l'intention de trente cinq fonctionnaires de la Chambre des députés, notamment pour certains des cours à orientation juridique, et par le financement de la traduction en langue française du site Internet de l'Assemblée.

-le biennium 2004-2005

La version du site en français est disponible à présent pour toutes les rubriques descriptives (l'historique de l'institution, les députés, les commissions...), les textes fondamentaux (Constitution, Loi électorale, règlement intérieur), et un descriptif des séances plénières depuis janvier 2004. Afin de déterminer la nature et l'étendue de l'appui pour ce biennium, une estimation des besoins est en cours.

2Parlement du Maroc

- le biennium 2002-2003

Une large partie du plan d'action élaboré conjointement avec les responsables de l'application du projet auprès du Parlement marocain, à la suite de la mission de février 2003, a été honorée. C'est au cours du dernier trimestre 2003 que les actions suivantes ont pu être exécutées :

Une dotation d'ouvrages usuels et d'un lot de périodiques permettant de compléter les collections de la bibliothèque, des abonnements à des périodiques pour le service des relations internationales et celui des études et de la traduction pour la Chambre des Représentants ; l'acquisition d'un logiciel permettant la mise en ligne de données en langue française sur le site Internet de la Chambre ;

Le financement et l'organisation d'une visite de travail durant une semaine auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat français pour trois fonctionnaires de la Chambre des Représentants et trois de la Chambre des Conseillers. Répartis en trois groupes distincts, ils ont eu des entretiens avec les services des études et de la documentation, de la bibliothèque et des archives, des relations internationales et du protocole, de la communication et de la chaîne parlementaire de chaque assemblée française.

- le biennium 2004-2005

La Chambre des Représentants a fait part de ses besoins et doit fournir sous peu des devis estimatifs pour la traduction de son site internet. D'autres actions sont à prévoir dont les modalités restent à définir. Noria devra également examiner les besoins de la Chambre des Conseillers dès leur réception.

3Assemblée nationale de Moldavie

- le biennium 2002-2003

En application des dispositions du règlement de l'APF et conformément aux décisions prises à Strasbourg en janvier 2003 par la Délégation permanente du Bureau, la section moldave n'a pu bénéficier de l'appui spécial du projet Noria, en raison de ses arriérés de cotisation.

****Les nouveaux bénéficiaires***

Concernant les nouveaux bénéficiaires de l'appui «spécial», à savoir Tunisie, Cap Vert et Vietnam, pour deux d'entre eux, le 1^{er} semestre 2004 a également consisté à identifier leurs besoins au cours de missions d'évaluation conjointe des besoins effectuées par la directrice du projet.

1Assemblée nationale du Cap vert

-le biennium 2004-2005

Au cours de la mission (1-4 mars), une priorisation des besoins exprimés en fonction du domaine d'intervention spécifique de Noria a été effectuée conjointement. Ainsi ont été retenus des cours en langue française, un appui en documentation pour le centre de documentation et la traduction du site Internet en français. Ces actions pourront être mises en œuvre dès réception des devis demandés.

2Assemblée nationale du Vietnam

- le biennium 2004-2005

Durant la mission (12-15 avril), la nature, les modalités et le coût de l'appui envisagé ont pu être précisés. Ainsi trois volets ont été retenus : l'achat de 100 dictionnaires cédéroms (français / vietnamien - vietnamien / français) pour l'Assemblée nationale. La traduction du site Internet en français et le maintien d'une actualisation en français sur le site pendant deux ans à raison de deux pages par semaine, ainsi que des cours de français de différents niveaux pour les parlementaires comme pour les fonctionnaires désireux d'apprendre ou de se perfectionner en français seront également financés par Noria.

3Assemblée nationale de Tunisie

Pour le biennium 2004-2005

Des échanges de courriers vont permettre de définir les contours de l'appui qui devrait pouvoir être mis en œuvre dès le second semestre 2004.

C/ S'agissant de l'appui « réseau »

-le biennium 2002-2003

Noria a dans un premier temps pris en charge des formations à distance, via Internet, auprès de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) de Dakar, pour trois documentalistes de deux assemblées (Bénin et Burkina Faso), et a assuré le financement de trois mois de vacances d'un consultant archiviste auprès de l'Assemblée nationale du Burundi.

Mais l'action significative a été d'organiser en collaboration avec l'Assemblée nationale du Bénin, un séminaire réunissant une vingtaine de responsables de bibliothèques parlementaires de Parlements africains francophones de dix-huit pays. Cette rencontre a eu lieu du 8 au 12 décembre dernier, à Cotonou au Bénin, sur le thème « Le maillage des bibliothèques parlementaires francophones dans la société de l'information ». Ce séminaire avait pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau réseau de bibliothèques parlementaires francophones, ayant à présent essentiellement recours aux technologies numériques. A l'issue de cette rencontre, une répartition des participants en quatre commissions (sur la rédaction de la charte du réseau, l'évaluation des besoins en formation, la mutualisation des ressources et la recherche de partenariat et de financement), a constitué les prémisses de l'organisation du nouveau réseau des bibliothèques parlementaires francophones.

Les actes de ce séminaire ont été édités et diffusés sur cédérom. Une version est disponible sur le site Internet de l'APF à l'adresse :
<http://apf.francophonie.org/NORIA/Cotonou/accueil.htm>

-le biennium 2004-2005

Les premiers outils destinés à favoriser l'animation du réseau ont été élaborés. Il s'agit d'une part d'un « Espace forums » où sont mis à disposition deux forums de discussion, hébergés sur le serveur de l'Intif de Bordeaux, à l'adresse suivante : <http://forum.francophonie/apf/> . L'un est dédié aux membres du réseau documentaire, le deuxième aux informaticiens et webmestres parlementaires que Noria compte aider à se constituer en réseau également.

D'autre part, une lettre d'information « Info réseau Noria » vient d'être lancée, pour le moment au sein du réseau documentaire. Elle diffusera des informations internes au réseau (vie du réseau, notamment de ses commissions) et proposera un suivi de l'information relative aux technologies de l'information et à la formation professionnelle, ainsi que sur des sujets liés à l'information des parlements. Limité dans un premier temps aux agents des organismes présents au séminaire de Cotonou, le réseau compte s'étendre prochainement à l'ensemble des pays membres de l'APF.

II – Les missions d’observation des élections

J’ai le plaisir de vous présenter le rapport de suivi des missions d’observation électorales, qui retrace les missions auxquelles l’Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé depuis notre dernière Session de juillet 2003.

Je tiens à rappeler que le présent rapport rend compte des missions d’observation de l’Organisation internationale de la Francophonie, et reprend les communiqués et rapports (lorsque nous en avons eu transmission) élaborés par les observateurs. Les communiqués figurent intégralement en annexe de ce rapport.

Permettez-moi tout d’abord de rappeler la procédure de saisine qui nous conduit à participer aux missions d’observation de l’Organisation internationale de la Francophonie :

Le Secrétaire général de la Francophonie doit d’abord être saisi officiellement par les autorités du pays membre de la Francophonie dans lequel se tiendra l’élection. S’il décide de donner un avis favorable à l’envoi d’une mission d’observation, alors l’OIF doit, selon les termes de la convention entre l’OIF et l’APF, en informer le Secrétariat général par écrit au moins un mois avant le départ.

A propos de la procédure de saisine, notre commission réunie à Vientiane (Laos) au mois d’avril dernier, a émis le souhait qu’elle puisse être faite, à condition que cela soit adopté par les chefs d’Etat qui s’engageront, par un certain pourcentage de membres du parlement concerné (15 ou 20%), donnant ainsi plus de chances à l’opposition.

Trop souvent, nous disposons de délais très courts – parfois une semaine seulement- pour lancer notre procédure de désignation des parlementaires des différentes régions qui participeront, avec les experts de l’OIF, à la mission. En règle générale, le Secrétaire général parlementaire saisit les trois chargés de missions régionaux afin qu’ils désignent chacun un parlementaire, et nous parvenons à associer ainsi trois parlementaires à la mission d’observation.

Lorsque le calendrier des élections dans les pays francophones est très chargé, le Secrétaire général parlementaire donne la priorité aux scrutins dans les pays dont la section APF est suspendue. Priorité est donnée également à l’observation des scrutins législatifs sur les scrutins présidentiels.

➤ Les élections législatives du 27 juillet 2003 au Cambodge

A la demande du Gouvernement royal du Cambodge, une mission d’observation francophone s’est rendue au Cambodge pour les élections législatives du 27 juillet 2003.

L’APF était représentée par M. Laurent Béteille, sénateur de la République française, chef de la délégation, Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique, et M. Jean-Marc Lalonde, député de l’Ontario.

La mission a suivi le déroulement des élections dans différents bureaux de vote de cinq provinces (Battebang, Kandal, Kompong Cham, Prey Veng et Takeo) et de Phnom Penh.

Cette couverture géographique a permis d'avoir un échantillon représentatif des bureaux de vote tant en milieu urbain qu'en zone rurale. Chaque équipe a été présente le 27 juillet dans un bureau de vote avant l'ouverture et pendant le déroulement du scrutin et jusqu'à sa clôture. La délégation a assisté, le 28 juillet, à l'intégralité des opérations de dépouillement dans certains bureaux de vote.

Les observateurs ont constaté :

- que l'organisation du scrutin et l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé ont permis d'assurer la liberté et le secret du vote ;
- que les urnes ont été transportées, après la clôture du scrutin, dans les centres de dépouillement sous la protection des forces de sécurité et sous le contrôle des différents partis politiques jusqu'à l'ouverture des urnes ;
- que les opérations de contrôle préalables à l'ouverture des urnes ont été faites avec la plus grande rigueur ;
- que les opérations de dépouillement se sont effectuées dans la plus grande transparence.

Des représentants politiques ont fait part, à certains observateurs, d'irrégularités avant l'ouverture du scrutin et pendant le déroulement des opérations de vote. Ces allégations se sont avérées invérifiables malgré l'insistance des observateurs pour en avoir la preuve. Ces derniers n'ont constaté par eux-mêmes que des difficultés mineures qui n'ont pu avoir des effets sensibles sur la sincérité du scrutin et le résultat final.

Dans ce contexte, la mission a considéré que les élections législatives s'étaient déroulées dans la transparence et étaient conformes aux critères internationaux en matière d'expression du suffrage tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Bamako.

Si les élections se sont bien déroulées, il n'a pas été possible en revanche de former un nouveau gouvernement à l'issue du scrutin, la majorité requise des deux-tiers n'ayant pas été atteinte. Pour sortir de cette impasse, le Roi du Cambodge S.A.R. Norodom Sihanouk a évoqué le 14 décembre 2003 le recours à un référendum visant à amender la Constitution de 1993 pour permettre aux députés d'élire un Premier ministre, ainsi que le Président et les deux Vice-présidents de l'Assemblée à la majorité simple.

➤ **Les élections législatives et sénatoriales du 29 septembre 2003 au Rwanda**

A l'invitation du ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation internationale de la Francophonie d'accompagnement du processus électoral en cours dans ce pays membre de la

communauté francophone, il a été décidé d'envoyer une mission d'observation des élections parlementaires au Rwanda du 29 septembre au 2 octobre 2003.

La délégation de l'APF était représentée par M. Bernard Rukingamubiri, député du Burundi, et Mme Amina Derbaki, député de la Communauté française de Belgique.

Ces élections parlementaires intervenaient au lendemain :

- de l'adoption, par référendum, le 26 mai 2003, d'une nouvelle constitution ;
- d'un nouveau dispositif d'organisation des élections, résultant de la loi n° 17-2003 du 7 juillet 2003 relative aux élections présidentielle et législatives ;
- des nouvelles dispositions législatives régissant les formations politiques et les politiciens (loi n° 16-2003 du 27 juin 2003) ;
- de l'élection présidentielle du 25 août 2003.

Il est également important de relever que les élections parlementaires du 29 septembre au 2 octobre 2003 étaient les premières élections multipartites depuis plusieurs années et intervenaient moins de dix ans après le génocide de 1994.

Au cours de sa mission, la délégation a eu des entretiens avec des représentants des partis politiques, de la Commission électorale nationale (CEN), de la Cour suprême, du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle, de la Commission nationale des droits de l'Homme, des missions diplomatiques de pays francophones présentes au Rwanda et des organisations de la société civile.

Les différentes rencontres ont permis à la mission francophone de constater :

- une amélioration significative de l'organisation matérielle et technique des scrutins par la Commission électorale nationale, malgré des moyens limités ;
- la participation à la compétition électorale des principales formations politiques rwandaises et de candidats indépendants ;
- le climat positif de la campagne électorale, qui a permis aux partis politiques et aux candidats indépendants d'avoir un égal accès aux médias publics et d'organiser des réunions électorales ;
- la composition de la nouvelle Assemblée nationale, qui assure une représentation spécifique des femmes, des jeunes et des handicapés ;
- la volonté des partis politiques présentant des candidats de mener leur campagne électorale dans une atmosphère calme et consensuelle, malgré certaines difficultés rencontrées.

Toutefois la mission a relevé :

- la faiblesse des moyens dont ont disposé la plupart des acteurs politiques présentant des candidats pour mener une campagne à l'échelle nationale ;
- la limitation, par la loi, des actions aux seules réunions publiques autorisées ;

- l’implication parfois excessive de certaines autorités locales dans la campagne électorale ;
- l’imprécision de certaines dispositions législatives et réglementaires nouvelles.

La mission d’observation de la Francophonie a observé le déroulement du scrutin pour l’élection des députés représentant les jeunes et les handicapés, le 29 septembre 2003.

Elle s’est ensuite déployée, pour l’élection de 53 députés au suffrage universel, le 30 septembre 2003, dans toutes les provinces du pays, et a pu être effectivement présente dans 282 bureaux de vote, représentant 43 centres de vote. Elle a également été présente, le 2 octobre 2003, dans les 12 centres de vote prévus dans toutes les provinces, pour le scrutin sénatorial et l’élection des 24 députés femmes.

De manière convergente, et sur la base de la grille d’observation de l’Organisation internationale de la Francophonie, les membres de la mission francophone ont constaté ce qui suit :

- la bonne organisation, par la Commission électorale nationale, des opérations de vote ;
- le port d’une chemise uniforme par tous les agents de la Commission et les membres des bureaux de vote ;
- l’ouverture à l’heure légale des bureaux de vote ;
- la présence, dans tous les bureaux de vote, des matériels requis par la loi, à l’exception, cependant, des textes juridiques ;
- les isolements de fortune, qui garantissaient cependant le secret du vote ;
- la prestation de serment par tous les membres des bureaux de vote, avant l’ouverture du scrutin ;
- la compétence et l’efficacité des Présidents et des membres des bureaux de vote ;
- la rapidité du vote ;
- la limitation systématique à 500 du nombre d’électeurs par bureau de vote ;
- le sérieux et la dignité dont ont fait preuve les électeurs ;
- une atmosphère calme, tant à l’extérieur qu’à l’intérieur des bureaux de vote ;
- la présence très discrète des forces de sécurité, à l’extérieur des bureaux de vote ;
- l’absence quasi-totale de difficultés liées aux listes électorales et aux cartes d’électeur ;
- le déroulement, conforme aux dispositions légales, des opérations de dépouillement, de décompte et de rédaction des procès-verbaux ;
- la présence, dans chaque centre de vote, d’un responsable de la Commission électorale nationale.

Cependant, la mission a également relevé :

- pour l'élection des 24 députés représentant les femmes à l'Assemblée nationale, une forte disproportion entre le nombre de candidates figurant sur les bulletins de vote et le nombre de candidates figurant sur les listes originelles ;
- l'absence quasi-totale de représentants des formations politiques et des candidats indépendants dans la majorité des bureaux visités le 30 septembre 2003, à l'exception des représentants de la liste du Front patriotique Rwandais (FPR).

Sur la base de ce qui précède, les observateurs francophones ont souligné avec intérêt que le Rwanda a, pour la troisième fois consécutive, réussi à organiser une consultation électorale principalement financée sur son propre budget.

La mission a noté avec satisfaction la bonne organisation des scrutins parlementaires par la Commission électorale nationale et leur conformité au dispositif légal.

➤ Les élections législatives du 28 mars 2004 en Guinée Bissau

Ces élections législatives, qui mettaient en lice 12 partis et trois coalitions, étaient organisées pour choisir 102 députés et marquer le retour à la démocratie, après le coup d'Etat militaire qui avait renversé le 14 septembre 2003 le régime du président Kumba Yala.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie avait décidé de l'envoi de cette mission après avoir reçue une invitation de la Commission nationale électorale de Guinée Bissau.

Mais les délais extrêmement courts dans lesquels le Secrétariat général et les régions de l'APF ont été saisis n'ont permis d'envoyer des observateurs que des régions Amérique et Afrique, l'Europe n'ayant pu trouver de candidat. Je voudrais à ce propos remercier les chargés de mission et les secrétaires administratifs qui, souvent mis à contribution au dernier moment, font tout leur possible pour donner satisfaction.

Cette mission, dont le Chef de délégation était M. Pierre Buyoya, ancien Président de la République du Burundi, était composée pour sa partie APF de M. Doudou Wade, député du Sénégal, Président du Groupe parlementaire libéral et démocratique, et de M. Russel Copeman, député du Québec.

La délégation est arrivée à Bissau les 22 et 23 mars. Elle a observé le processus électoral et a rencontré les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contentieux électoral, ainsi que les acteurs concernés.

La mission s'est ainsi entretenue avec :

- le Président de la République,
- le Premier Ministre,
- le Président du Conseil National de Transition,
- le Ministre des Affaires étrangères,
- le Ministre de l'intérieur,

- le Président de la Commission Nationale Electorale et les Présidents de Commissions régionales des régions observées.

Elle a également rencontré les dirigeants des partis politiques et coalitions de partis présentant des candidats, ainsi que le Président de la Ligue des droits de l'Homme de Guinée Bissau.

La mission francophone s'est inscrite dans la coordination de l'observation internationale mise en oeuvre par le Bureau d'Appui des Nations Unies en Guinée Bissau, notamment pour ce qui concerne le déploiement des équipes d'observateurs à travers l'ensemble du territoire.

Les observateurs de la mission francophone se sont déployés au sein d'équipes mixtes dans les régions de Bissau, Gabu, Biombo, Oio, Bafata, Bolama et ont observé 227 bureaux de vote.

Sur la base des observations faites avant, pendant et après le jour du scrutin, la mission francophone a constaté :

- la très forte volonté de voter exprimée par les citoyens bissau guinéens ;
- des dysfonctionnements ayant porté essentiellement sur la livraison partielle, tardive, ou la non livraison de matériels de vote dans certains bureaux, principalement de quelques secteurs de Bissau, ce qui a provoqué quelques incidents ;
- le bon déroulement des opérations de vote du 30 mars 2004, pour les bureaux du secteur de Bissau qui n'avaient pas pu ouvrir le dimanche 28 mars 2004 ;
- le déroulement des opérations de vote dans des conditions satisfaisantes, dans la quasi-totalité des régions intérieures du pays et dans une grande partie de Bissau.

La mission des observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a considéré que les élections législatives s'étaient déroulées dans un climat de civisme, de dignité, de grande mobilisation et de transparence et que les insuffisances constatées ne mettaient pas en cause la crédibilité de l'ensemble du scrutin. Elle a cependant exprimé sa préoccupation sur ces insuffisances et invité les autorités à améliorer le processus électoral.

➤ Les élections législatives des 18 et 25 avril 2004 aux Comores

Cette mission avait été décidée par le Secrétaire général, M. Abdou Diouf, dans le cadre de l'implication et de l'engagement renouvelé de l'OIF en accompagnement du processus de démocratisation en cours aux Comores.

Il s'agissait là d'élections législatives à l'échelon fédéral, les premières dans l'histoire de l'Union des Comores, créée en décembre 2001. Les élections législatives dans les trois îles des Comores (la Grande Comore, Anjouan et Mohéli) avaient eu lieu les 14 et 21 mars 2004.

Ces élections marquent l'achèvement du processus de réconciliation et de démocratisation lancé à Fomboni le 17 février 2001, dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de Moroni du 20 décembre 2003 devant la communauté internationale.

Il était donc important que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe à une mission d'observation d'élections marquant le terme d'un processus électoral, permettant à terme la levée de la suspension de la section comorienne.

La mission, arrivée à Moroni le 15 avril, était dirigée par Me Saleck ould Abdel Jelil, Premier Vice-président du Sénat de Mauritanie. Les parlementaires de l'APF, représentant chacune des régions, ont observé les deux tours des élections. Il s'agissait de M. Laurier Lapierre, député du Canada, M. Jones Tansah, député du Cameroun, et M. Edouard Landrain, député de la République française.

Les observateurs ont rencontré, dans le cadre de leur mandat, les autorités politiques et administratives, les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contrôle de la consultation électorale, notamment la Commission nationale électorale indépendante, la Commission d'homologation, les représentants des partis politiques, de la Société civile et les partenaires au développement.

A l'issue d'une réunion conjointe, les Chefs de missions de la Commission de l'Océan indien, de la Ligue des Etats arabes, de la Francophonie et de l'Union africaine sont convenus de coordonner leurs actions dans le cadre de l'observation. Des équipes mixtes ont été constituées le jour du scrutin pour observer ensemble la consultation électorale sur la base des grilles d'observation de la Francophonie ou de l'Union africaine. Un communiqué de presse commun et un rapport d'évaluation du scrutin étaient rédigés à l'issue de chaque scrutin. Chaque mission avait la possibilité d'élaborer son propre rapport en marge de ceux de la coordination.

Cette coordination a présenté des avantages indéniables concernant la cohésion de la Communauté internationale, la richesse des échanges et une meilleure couverture des bureaux de vote. Elle s'est heurtée toutefois à quelques difficultés liées à une approche et à des méthodes de travail différentes concernant l'observation des élections, au plurilinguisme, à la circulation des informations et l'organisation matérielle.

Les équipes communes, qui se sont déployées dans les trois Iles autonomes d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli lors du premier tour de scrutin du dimanche 18 avril 2004, ont fait les constatations générales suivantes :

- Les opérations électorales se sont déroulées de façon satisfaisante et il a été constaté une amélioration par rapport aux scrutins précédents.
- De nombreux éléments positifs ont été observés dont un taux de participation particulièrement élevé pouvant même dépasser les 90%, et une forte mobilisation des femmes et des jeunes.
- Les observateurs ont noté avec satisfaction que le matériel électoral requis était disponible.

- La liberté, la sincérité et le secret du vote, en présence des délégués des différents candidats, dans la quasi-totalité des bureaux, ont paru parfaitement respectés.
- Malgré quelques rares incidents à déplorer à Anjouan et en Grande Comore, l'atmosphère était calme et sereine.
- Le dépouillement a été effectué immédiatement après la clôture dans les bureaux de vote, en toute transparence.
- Les membres des bureaux de vote ont rempli leurs fonctions avec impartialité et conscience.
- Les observateurs ont noté parmi les défaillances le retard dans l'ouverture des bureaux de vote.

La mission conjointe internationale d'observation a estimé que le 1^{er} tour s'était déroulé dans des conditions de régularité normales.

Les élections ont été remportées par les candidats des trois îles, face aux candidats du pouvoir central, tout comme elles l'avaient été lors des législatives dans les îles autonomes où les assemblées sont déjà installées.

A l'issue de ces élections, le dernier acte prévu était la mise en place de l'Assemblée nationale le 27 mai 2004. Reportée de quelques jours par rapport à la date initialement prévue, celle-ci s'est finalement déroulée le 4 juin 2004.

➤ L'élection présidentielle du 28 avril 2004 en Macédoine

La disparition accidentelle du Président macédonien, M. Boris Trajkovski, le 26 février 2004 dans un accident d'avion a conduit le président du Parlement, Ljubco Jordanovski, en charge de la présidence par intérim, à convoquer une élection présidentielle anticipée en Macédoine.

A l'invitation de la Commission d'Etat électorale de la République de Macédoine, le Secrétaire général de l'OIF a décidé de l'envoi d'une mission restreinte au dernier moment pour observer le second tour de l'élection présidentielle. Elle était composée de deux parlementaires de l'APF : M. Marcel Dehoux, député français, chef de la délégation, et Mme Carmel Robichaud, député du Nouveau-Brunswick, ainsi que de trois experts provenant de Bulgarie, du Bénin et du Sénégal, et de deux fonctionnaires de l'AIF.

La mission a rencontré le Président de l'Assemblée nationale et Président de la République par intérim, le Président de la Commission d'Etat électorale, le Vice Ministre des Affaires étrangères, le Président de la Commission de la politique étrangère et le Président de la Section Francophonie auprès de l'Assemblée nationale. Elle a été reçue par les Ambassadeurs des pays membres de la Francophonie à Skopje, notamment de France, de Roumanie, de Bulgarie et d'Albanie. Elle s'est aussi entretenue avec la mission d'observation de l'Organisation pour la

sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les observateurs nationaux, la société civile et les médias.

La délégation francophone s'est déployée dans plusieurs circonscriptions dans les régions de Tetovo, Kumanovo, Gostivar et Skopje. Sur ce qu'elle a pu constater, là où elle s'est rendue, elle est parvenue à la conclusion que le second tour de l'élection présidentielle s'est déroulé dans des conditions globalement conformes à la législation électorale de la République de Macédoine.

Elle a pu constater que la fin de la campagne s'est déroulée calmement.

Le jour du vote la mission a eu accès à tous les bureaux qu'elle souhaitait et a pu noter que les conditions matérielles y étaient acceptables.

Des améliorations pourraient être apportées, notamment sur la confidentialité du vote, l'affichage des instructions dans toutes les langues utilisées par les communautés locales pour faciliter une meilleure compréhension des instructions de vote.

La mission s'est rendu compte de la présence de personnes non autorisées dans certains bureaux visités et d'un certain manque de rigueur dans la signature des électeurs.

Lors du dépouillement, la délégation a noté une certaine désorganisation dans le décompte des voix, en particulier en ne comparant pas le nombre de bulletins dans l'urne avec la liste d'émargement.

Enfin il a été rapporté par des citoyens quelques irrégularités et pressions sur les électeurs par des militants de certaines organisations politiques. Les membres de la délégation en ont pris acte sans être en mesure de les vérifier.

Ayant eu lieu dans un environnement non dénué de tensions et de difficultés, l'élection présidentielle a néanmoins exprimé la volonté des citoyens macédoniens de se donner un Président démocratiquement élu.

L'élection présidentielle a été remportée par M. Branko Crvenkovski (Union social-démocrate de Macédoine, SDSM), recueillant 62,66% des suffrages, contre 37,34% à son rival Sasko Kedev (Parti démocratique pour l'unité nationale, VMRO-DPMNE). La participation, qui devait obligatoirement atteindre plus de 50% des électeurs inscrits pour que cette élection soit déclarée valide, s'est élevée à 53,39% selon les résultats rendus publics par le président de la Commission électorale.

*

*

*

Enfin, pour conclure sur les missions d'observation d'élections, il est à noter que l'Organisation internationale de la Francophonie n'a pas observé l'élection présidentielle prévue en Mauritanie les 7 et 21 novembre 2003. Le gouvernement mauritanien n'a pas saisi les autorités compétentes alors que l'APF avait tenté d'anticiper cette saisine, présentée à un moment comme acquise par l'OIF, en désignant à l'avance les parlementaires censés y participer.

Je vous remercie

ANNEXES

2) CALENDRIER ELECTORAL PREVISIONNEL 2004-2005

6 juillet 2004	Législatives	Vanuatu
19 septembre 2004	Législatives	Lituanie
26 Septembre 2004	Sénatoriales	France
Septembre 2004	Législatives	Maurice
Octobre 2004	Présidentielle	Cameroun
Octobre 2004	Présidentielle et législatives	Niger
24 Octobre 2004	Présidentielle et législatives	Tunisie
Octobre/Novembre 2004	Référendum constitutionnel	Centrafrique (section suspendue)
Avant le 1 ^{er} novembre 2004	Législatives et sénatoriales	Burundi
Novembre 2004	Présidentielle	Liban
Novembre 2004	Sénatoriales	République Tchèque
28 novembre et 12 décembre 2004	Présidentielle, législatives et sénatoriales	Roumanie
Janvier 2005	Présidentielle et législatives	Centrafrique
Juin 2005	Elections générales	République Démocratique du Congo (section suspendue)
Octobre 2005	Législatives	Liban
Octobre 2005	Présidentielle	Côte d'Ivoire
Novembre 2005	Présidentielle et législatives	Haïti
Novembre 2005	Présidentielle	Burkina Faso

**Communiqué final
de la Mission d'Observation de l'OIF
à l'occasion des élections législatives de la Francophonie
du 27 juillet 2003
au Royaume du Cambodge.**

A la demande du Gouvernement Royal du Cambodge, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a décidé d'envoyer une mission d'observation au Cambodge lors des élections législatives qui se sont tenues le 27 juillet 2003.

Cette mission a suivi le déroulement dans différents bureaux de vote de cinq provinces (Battebang, Kandal, Kompong Cham, Prey Veng et Takeo) et de Phnom Penh. Elle tient à remercier les instances de l'Union Européenne pour leur aide technique et l'échange d'information sur le terrain.

Cette couverture géographique a permis d'avoir un échantillon représentatif en milieux urbain et rural. Chaque équipe a été présente le Dimanche 27 Juillet dans le bureau de vote avant l'ouverture et pendant le déroulement du scrutin jusqu'à sa clôture. Elle a assisté, le lundi 28 juillet, à l'intégralité des opérations de dépouillement dans certains bureaux de vote.

Ces observateurs ont constaté que l'organisation du scrutin et l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé ont permis d'assurer la liberté et le secret du vote.

Les observateurs ont constaté que les urnes ont été transportées, après la clôture du scrutin, dans les centres de dépouillement sous la protection des forces de sécurité et sous le contrôle des différents partis politiques jusqu'à l'ouverture des urnes.

Ils ont également constaté que les opérations de contrôle préalables à l'ouverture des urnes ont été faites avec la plus grande rigueur.

Ils ont enfin constaté que les opérations de dépouillement se sont effectuées dans la plus grande transparence.

Des représentants politiques ont fait part, à certains observateurs, d'irrégularités avant l'ouverture du scrutin et pendant le déroulement des opérations de vote. Ces allégations se sont avérées invérifiables malgré l'insistance des observateurs pour en avoir la preuve.

Les observateurs n'ont constaté par eux-mêmes que des difficultés mineures qui n'ont pu avoir des effets sensibles sur la sincérité du scrutin et le résultat final.

La mission d'observation de l'OIF rend hommage au sens civique du peuple cambodgien.

Elle tient également à féliciter le comité électoral national (NEC), les commissions provinciales et l'ensemble du personnel qui a participé aux opérations électorales, y compris les représentants des partis, des observateurs nationaux et des représentants de la société civile.

La Délégation se félicite de la grande courtoisie avec laquelle elle fut accueillie dans tous les bureaux de vote visités.

Dans ce contexte, il lui apparaît que les élections législatives se sont déroulées dans la transparence et sont conformes aux critères internationaux en matière d'expression du suffrage tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Bamako (novembre 2000).

La délégation répondra aux questions des journalistes le mercredi 30 juillet à 10h30 à l'intercontinental Hôtel.

Fait à Phnom Penh, le 29 juillet 2003

**Communiqué de la mission francophone d'observation
des élections parlementaires au Rwanda
(29 septembre au 2 octobre 2003)**

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Charles MURIGANDE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Rwanda et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en accompagnement du processus électoral en cours dans ce pays membre de la communauté francophone, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation des élections parlementaires au Rwanda du 29 septembre au 2 octobre 2003.

La mission, composée de 9 personnalités, parlementaires pressentis par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, et experts provenant de la Communauté Française de Belgique, de Bulgarie, du Burundi, du Congo, du Mali et du Sénégal, était conduite par Maître Hamidou DIABATE, ancien Garde des Sceaux, Ministre de la justice du Mali. Elle a bénéficié de l'encadrement de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.

Il importe de souligner que les élections parlementaires du 29 septembre au 2 octobre interviennent au lendemain :

- de l'adoption, par referendum, le 26 mai 2003, d'une nouvelle constitution ;
- d'un nouveau dispositif d'organisation des élections, qui résulte de la loi 17-2003 du 7 juillet 2003 relative aux élections présidentielles et législatives ;
- de nouvelles dispositions législatives régissant les formations politiques et les politiciens (loi 16-2003 du 27 juin 2003) ;
- de l'élection présidentielle du 25 août 2003.

Il est également à relever que les élections parlementaires du 29 septembre au 2 octobre 2003, sont les premières élections multipartites, et interviennent moins de 10 ans après le génocide de 1994.

La mission francophone est présente au Rwanda depuis le 23 septembre 2003.

I - PRINCIPES

La mission a fondé son observation à la fois sur les principes directeurs pertinents dans ce domaine, la Charte de la Francophonie, ainsi que sur les principes et paramètres énoncés dans la « Déclaration de Bamako » relatifs à la tenue « d'élections libres, fiables et transparentes », et à la promotion « d'une vie politique apaisée », mettant en œuvre une nouvelle fois une approche renouvelée de l'observation du processus électoral dans les démocraties de l'espace francophone.

II – OBSERVATION PREALABLE AUX SCRUTINS

Dans ce cadre général, et dans celui de leur mandat spécifique, et sur la base des contacts qui avaient été pris par la mission francophone d'observation du scrutin référendaire du 26 mai 2003, ainsi que des informations collectées à cette occasion, les membres de la délégation ont procédé à l'analyse de l'environnement institutionnel des scrutins. De même, ils ont enrichi leur analyse d'entretiens avec les partis politiques, la Commission Electorale Nationale (CEN), la Cour suprême, le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les missions diplomatiques de pays francophones présentes au Rwanda et les organisations de la société civile.

Les différentes rencontres ont permis à la mission francophone de constater :

- une amélioration significative de l'organisation matérielle et technique des scrutins par la Commission Electorale Nationale, malgré des moyens limités ;
- la participation à la compétition électorale des principales formations politiques rwandaises et de candidats indépendants ;
- le climat positif de la campagne électorale, qui a permis aux partis politiques et aux candidats indépendants d'avoir un égal accès aux médias publics et d'organiser des réunions électorales ;
- la composition de la nouvelle Assemblée Nationale, qui assure une représentation spécifique des femmes, des jeunes et des handicapés ;
- la volonté des partis politiques présentant des candidats d'assurer leur campagne électorale dans une atmosphère calme et consensuelle, malgré certaines difficultés rencontrées.

Toutefois la mission a relevé :

- la faiblesse des moyens dont ont disposé la plupart des acteurs politiques présentant des candidats pour mener une campagne à l'échelle nationale ;
- la limitation, par la loi, des actions aux seules réunions publiques autorisées ;
- l'implication parfois excessive de certaines autorités locales dans la campagne électorale ;
- l'imprécision de certaines dispositions législatives et réglementaires nouvelles, notamment en ce qui concerne les délais.

III – OBSERVATION DU SCRUTIN

La mission d'observation de la Francophonie a observé le déroulement du scrutin pour l'élection des députés représentant les jeunes et les handicapés, le 29 septembre 2003.

La mission francophone s'est ensuite déployée, pour l'élection de 53 députés au suffrage universel, le 30 septembre 2003, dans toutes les provinces du pays, et a pu être effectivement présente dans 282 bureaux de vote, représentant 43 centres de vote.

La mission a également été présente, le 2 octobre 2003, dans les 12 centres de vote prévus dans toutes les provinces, pour le scrutin sénatorial et l'élection des 24 députés femmes.

De manière convergente, et sur la base de la grille d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les membres de la mission francophone ont constaté ce qui suit :

- la bonne organisation, par la Commission Electorale Nationale, des opérations de vote ;
- le port d'une chemise uniforme par tous les agents de la Commission et les membres de bureaux de vote ;
- l'ouverture à l'heure légale des bureaux de vote ;
- la présence, dans tous les bureaux de vote, des matériels requis par la loi, à l'exception, cependant, des textes juridiques ;
- les isolements de fortune, qui garantissaient cependant le secret du vote ;
- la prestation de serment par tous les membres des bureaux de vote, avant l'ouverture du scrutin ;
- la compétence et l'efficacité des Présidents et des membres des bureaux de vote ;
- la rapidité du vote ;
- la limitation systématique à 500 du nombre d'électeurs par bureau de vote ;
- le sérieux et la dignité dont ont fait preuve les électeurs ;
- une atmosphère calme, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bureaux de vote ;

- la présence très discrète des forces de sécurité, à l'extérieur des bureaux de vote ;
- L'absence quasi-totale de difficultés liées aux listes électorales et aux cartes d'électeur ;
- le déroulement, conforme aux dispositions légales, des opérations de dépouillement, de décompte et de rédaction des procès-verbaux ;
- la présence, dans chaque centre de vote, d'un responsable de la Commission Electorale Nationale.

Cependant, la mission a également relevé :

- pour l'élection des 24 députés représentant les femmes à l'Assemblée nationale, une forte disproportion entre le nombre de candidates figurant sur les bulletins de vote et le nombre de candidates figurant sur les listes originelles ;
- l'absence quasi-totale de représentants des formations politiques et des candidats indépendants dans la majorité des bureaux visités le 30 septembre 2003, à l'exception des représentants de la liste du Front patriotique Rwandais (FPR).

CONCLUSION

Sur la base de ce qui précède, les observateurs francophones soulignent avec intérêt que le Rwanda a, pour la troisième fois consécutive, réussi à organiser une consultation électorale principalement financée sur son propre budget.

La mission a noté avec satisfaction la bonne organisation des scrutins parlementaires, conformément au dispositif légal, par la Commission Electorale Nationale.

La mission souligne le sens civique et le sérieux de la population rwandaise, notamment des acteurs politiques et des électeurs, et leur profond désir de consolider la paix et le processus démocratique engagé.

La mission exprime l'espoir que les institutions rwandaises, particulièrement celles en charge de la préparation et du déroulement des processus électoraux, et les acteurs politiques puissent, de manière consensuelle, poursuivre les efforts déjà entrepris depuis le scrutin référendaire, en vue de remédier aux insuffisances constatées, condition nécessaire à la consolidation d'une vie politique apaisée.

La mission de la Francophonie se félicite de la confiance qui lui a été manifestée durant le déroulement de son observation. Elle tient à remercier à cet égard les autorités rwandaises, la Commission Electorale Nationale, les responsables politiques et l'ensemble du peuple rwandais pour leur accueil et leur coopération.

La mission remettra un rapport détaillé d'observation au Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Kigali, le 4 octobre 2003

**Communiqué
de la mission francophone d'observation
des élections législatives du 28 mars 2004, en Guinée Bissau**

A l'invitation de la Commission Nationale Electorale (CNE) de Guinée Bissau, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a décidé de l'envoi d'une mission d'observation des élections législatives, prévues le 28 mars 2004 et en a confié la réalisation à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie (DDHD) de l'OIF.

Cette mission, était composée de :

- SE Monsieur Pierre BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi, Chef de délégation,
- parlementaires, experts et personnalités venant d'Albanie, du Bénin, du Canada-Québec, de Guinée, du Maroc, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe et du Sénégal,
- trois fonctionnaires de la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie (Agence intergouvernementale de la Francophonie).

Par sa présence en Guinée Bissau, l'OIF marque l'intérêt qu'elle porte à ce pays membre, et sa volonté de contribuer à la consolidation de la paix et à l'approfondissement de la démocratie, dans le cadre de la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, adoptée par l'ensemble des pays francophones.

La Délégation francophone est arrivée à Bissau le 22 et 23 mars 2004. Elle a observé le processus électoral et elle a rencontré les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contentieux électoral, ainsi que les acteurs concernés.

La mission s'est ainsi entretenue avec :

- le Président de la République,
- le Premier Ministre,
- le Président du Conseil National de Transition,
- le Ministre des Affaires étrangères,
- le Ministre de l'intérieur,
- le Président de la Commission Nationale Electorale et les Présidents de Commissions régionales des régions observées.

Elle a également rencontré les dirigeants des partis politiques et coalitions de partis présentant des candidats, ainsi que le Président de la Ligue des droits de l'Homme de Guinée Bissau.

La mission francophone s'est inscrite dans la coordination de l'observation internationale mise en oeuvre par le Bureau d'Appui des Nations Unies en Guinée Bissau, notamment pour ce qui concerne le déploiement des équipes d'observateurs à travers l'ensemble du territoire.

Les observateurs de la mission francophone se sont déployés au sein d'équipes mixtes dans les régions de Bissau, Gabu, Biombo, Oio, Bafata, Bolama et ont observé 227 bureaux de vote.

Sur la base des observations faites avant, pendant et après le jour du scrutin, la mission francophone constate :

- 1) la très forte volonté de voter exprimée par les citoyens bissau guinéens ;
- 2) des dysfonctionnements ayant porté essentiellement sur la livraison partielle, tardive, ou la non livraison de matériels de vote dans certains bureaux, principalement de quelques secteurs de Bissau, ce qui provoqué quelques incidents ;
- 3) Le bon déroulement des opérations de vote du 30 mars 2004, pour les bureaux du secteur de Bissau qui n'avaient pas pu ouvrir le dimanche 28 mars 2004 ;
- 4) le déroulement des opérations de vote dans des conditions satisfaisantes, dans la quasi-totalité des régions intérieures du pays et dans une grande partie de Bissau.

La mission des observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) considère que :

- les élections législatives se sont déroulées dans un climat de civisme, de dignité, de grande mobilisation et de transparence.
- Les insuffisances constatées ne mettent pas en cause la crédibilité de l'ensemble du scrutin.

Cependant, la mission exprime sa préoccupation sur lesdites insuffisances et invite les autorités à améliorer le processus électoral.

La mission d'observation francophone rappelle le souci permanent de l'Organisation Internationale de la francophonie de renforcer la démocratie, les droits et libertés ; aussi salue-t-elle les différents acteurs impliqués dans le processus électoral en invitant tous les candidats à ces élections législatives à se soumettre au verdict des urnes.

A l'issue de cette mission, un rapport sera adressé au Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Fait à Bissau, le 30 mars 2004

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MISSION INTERNATIONALE CONJOINTE
D'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE L'UNION DES COMORES
Dimanche 18 avril 2004 (1^{er} tour)**

Conformément aux engagements qu'elle ont pris en vertu de l'Accord Cadre de Fomboni du 17 février 2001 et de l'Accord du 20 décembre 2003 sur les dispositions transitoires aux Comores en vertu de la réconciliation nationale aux Comores et la mise en place définitive des institutions,

A la demande des autorités comoriennes,

- la Commission de l'Océan Indien,
- la Ligue des Etats Arabes,
- l'Organisation Internationale de la Francophonie,
- l'Union Africaine

ont dépêché des missions d'observation des élections législatives de l'Union des Comores.

Ces missions étaient composées d'observateurs originaires d'une vingtaine de pays membres de ces Organisations Internationales.

Des équipes communes de ces Organisations se sont déployées dans les trois Iles autonomes d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli lors du premier tour de scrutin du dimanche 18 avril 2004.

Ces équipes, qui ont travaillé en parfaite harmonie, ont fait les constatations générales suivantes :

- Les opérations électorales se sont déroulées de façon satisfaisante et il a été constaté une amélioration par rapport aux scrutins précédents.
- De nombreux éléments positifs ont été observés dont un taux de participation particulièrement élevé pouvant même dépassé les 90%, et une forte mobilisation des femmes et des jeunes.
- Les observateurs ont noté avec satisfaction que le matériel électoral requis était disponible.
- La liberté, la sincérité et le secret du vote, en présence des délégués des différents candidats, dans la quasi-totalité des bureaux, ont paru parfaitement respectés.
- Malgré quelques rares incidents à déplorer à Anjouan et en Grande Comore, l'atmosphère était calme et sereine.
- Le dépouillement a été effectué immédiatement après la clôture dans les bureaux de vote, en toute transparence.
- Les membres des bureaux de vote ont rempli leurs fonctions avec impartialité et conscience.
- Les observateurs ont noté parmi les défaillances le retard dans l'ouverture des bureaux de vote.

La mission conjointe internationale d'observation estime que le 1^{er} tour des élections à l'Assemblée de l'Union des Comores, le dimanche 18 avril 2004, s'est déroulé dans des conditions de régularité normales. Elle invite la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI) à tirer les leçons de ce scrutin pour l'organisation de celui du 25 avril 2004 et à mettre à profit les délais entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour de scrutin pour corriger les insuffisances constatées.

La mission internationale conjointe d'observation exprime ses remerciements à toutes les autorités politiques et administratives, à la CNEI, pour les facilités qui lui ont été accordées dans l'exercice, en toute liberté et en toute sécurité, de ses activités d'observation.

La mission internationale conjointe d'observation félicite le peuple des Comores pour sa dignité, sa maturité politique et son sens des responsabilités.

Fait à Moroni, le 20 avril 2004

Ont Signé : les chefs de délégations des Organisations Internationales suivantes :

Pour la Commission de l'Océan Indien

Madame JUSTIN Angeline

Pour la Ligue des Etats Arabes

M. TORBEY Sayed

Pour l'Organisation Internationale de la Francophonie

Maître SALECK Ould Abdel Jelil

Pour la Commission de l'Union Africaine

Norbert RATSIRAHONANA

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MISSION FRANCOPHONE D'OBSERVATION
DU SECOND TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DU 28 AVRIL 2004
EN REPUBLIQUE DE MACEDOINE**

A l'invitation de la Commission d'Etat Electorale de la République de Macédoine, adressée à S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, une mission d'observation du second tour de l'élection présidentielle s'est rendue à Skopje.

La mission, dont l'organisation a été confiée à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, était dirigée par Monsieur Marcel DEHOUX, Député français à l'Assemblée Parlementaire Francophone et était composée de cinq (5) personnalités dont des parlementaires et des experts venant de Canada Nouveau Brunswick, de France, de Bulgarie, de Bénin et de Sénégal. Elle était assistée de deux fonctionnaires de la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie.

La présence de cette mission témoigne de l'intérêt que l'OIF porte à la République de Macédoine, membre associé de cette Organisation.

La mission a rencontré le Président de l'Assemblée nationale, Président de la République par intérim, le Président de la Commission d'Etat électorale, le Vice Ministre des Affaires étrangères, le Président de la Commission de la politique étrangère et le Président de la Section Francophonie auprès de l'Assemblée nationale. Elle a été reçue par les Ambassadeurs des pays membres de la Francophonie à Skopje, notamment de France, de Roumanie, de Bulgarie et d'Albanie. Elle s'est aussi entretenue avec la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les observateurs nationaux, la société civile et les média.

La délégation francophone s'est déployée dans plusieurs circonscriptions dans les régions de Tetovo, Kumanovo, Gostivar et Skopje. Sur ce qu'elle a pu constater là, ou elle s'est rendue, elle est parvenue à la conclusion, que le second tour de l'élection présidentielle s'est déroulé dans des conditions globalement conformes à la législation électorale de la République de Macédoine.

Elle a pu constater que la fin de la campagne s'est déroulée calmement.

Le jour du vote la mission a eu accès à tous les bureaux qu'elle souhaitait et a pu noter que les conditions matérielles y étaient acceptables.

Des améliorations pourraient être apportées, notamment sur la confidentialité du vote, l'affichage des instructions dans toutes les langues utilisées par les communautés locales pour faciliter une meilleure compréhension des instructions de vote.

La mission s'est rendue compte de la présence de personnes non autorisées dans certains bureaux visités et d'un certain manque de rigueur dans la signature des électeurs.

Dans le dépouillement, la délégation a noté une certaine désorganisation dans le décompte des voix, en particulier en ne comparant pas le nombre de bulletins dans l'urne avec la liste d'émargement.

Enfin il a été rapporté par des citoyens quelques irrégularités et pressions sur les électeurs par des militants de certaines organisations politiques. Les membres de la délégation en ont pris acte sans être en mesure de les vérifier.

Ayant eu lieu dans un environnement non dénué de tensions et de difficultés, l'élection présidentielle a néanmoins exprimé la volonté des citoyens macédoniens de se donner un Président démocratiquement élu.

La mission francophone voudrait exprimer ses remerciements à la Commission d'Etat électorale et aux institutions de la République de Macédoine pour leur accueil, leur disponibilité et leur coopération.

Fait à Skopje, le 29 avril 2004

**PARTICIPATION DE L'APF AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES
ELECTIONS**

PAYS	TYPE D'ELECTIONS	DATE	PARTICIPANTS
SEYCHELLES	Election de la Commission nationale chargée de rédiger la nouvelle constitution aux Seychelles	25 au 26 juillet 1992	M. Pierre-André WILTZER (France) M. Marcel PARENT (Québec)
DJIBOUTI	Elections législatives	18 décembre 1992	M. Michel VERMOT (Jura) M. Bernard RICHARD (Nouveau-Brunswick) M. Albert ROUQUET (France) Mme Gabriel BERTRAND (Canada)
MADAGASCAR	Election présidentielle	10 février 1993	M. Guy CHEVRETTE (Québec) M. Jean-Paul NOEL ABDI (Djibouti)
SENEGAL	Election présidentielle	21 février 1993	Mme Shirley MAHEU (Canada) M. Jacky MARCHAL (Communauté française de Belgique) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire) M. Jacques LEGENDRE (France)
NIGER	Election présidentielle	27 mars 1993	M. Gariel DESJARDIN (Canada) M. Charles DJREKPO (Bénin) M. Faustin ETOUE WAM (Cameroun)
SENEGAL	Elections législatives	9 mai 1993	M. Etienne KNOOPS (Communauté française de Belgique) M. Hubert DURAND-CHASTEL (France) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire) M. Conrad LANDRY (Nouveau-Brunswick)
BURUNDI	Election présidentielle	1 ^{er} juin 1993	M. Jean-Claude GOBE (Québec) M. Ahmadou GOURO DIALL (Mali) M. Jean GODONDO (Cameroun)
BURUNDI	Elections législatives	29 juin 1993	M. Jean-Claude GOBE (Québec) M. Jean GODONDO (Cameroun) M. Ahmadou GOURO DIALL (Mali)
SEYCHELLES	Elections législatives et présidentielle	21 – 22 - 23 juillet 1993	Mme Victoire LASSENI-DUBOZE (Gabon) M. Gilles MORIN (Ontario) M. Abdoulaye NIANG (Sénégal) M. Pierre BEAUFAYS (Communauté française de Belgique)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives et présidentielle 1 ^{er} tour	22 août 1993	M. Raymond COUDERC (France) M. Rémy POULIN (Québec)
TOGO	Election présidentielle	25 août 1993	M. Xavier DENIAU (France) M. Neil GAUDRY (Manitoba) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives et présidentielle 2 ^e tour	19 septembre 1993	M. Rémy POULIN (Québec) M. Ndao MOCTAR AMADOU (Sénégal)
COMORES	Elections législatives	14 novembre 1993	M. Allister SURETTE (Nouvelle Ecosse) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)
GABON	Election présidentielle	5 décembre 1993	Mme Christiane PELCHAT (Québec) M. Paul AKOTO YAO (Côte d'Ivoire)
TOGO	Elections législatives 1 ^{er} tour	6 février 1994	M. Sion PEMA SANGA (Bénin) M. Claude SCHLUCHTER (Jura)
TOGO	Elections législatives 2 ^e tour	20 février 1994	M. Sion PEMA SANGA (Bénin)

BENIN	Elections législatives – mission préparatoire	2 au 7 janvier 1995	Mme Victoire LASSENI-DUBOZE (Gabon)
NIGER	Elections législatives	12 janvier 1995	M. Faustin ETOUE WAM (Cameroun) M. Xavier DENIAU (France)
BENIN	Elections législatives	28 mars 1995	M. Gilles de ROBIEN (France) M. Benoît SAUVAGEAU (Canada) M. Ngayis OTOUNGA (Gabon)
GUINEE	Elections législatives – mission préparatoire	17 au 22 mai 1995	M. Oury Demba DIALLO (Mali)
GUINEE	Elections législatives	11 juin	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gérard R. OTTENHEIMER (Canada) M. Sorin VORNICU (Roumanie)
COTE D'IVOIRE	Elections législatives – mission préparatoire	7 au 12 novembre 1995	M. Raymond AHOUCANJINOU (Bénin)
COTE D'IVOIRE	Elections législatives	26 novembre 1995	M. Raymond AHOUCANJINOU (Bénin)
HAITI (AIPLF)	Election présidentielle	17 décembre 1995	M. Yves NICOLIN (France) Mme Anna TERRANA (Canada)
BENIN	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	2 au 7 février 1996 3 mars 1996	M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso) M. Greg O'DONNELL (Nouveau-Brunswick) Mme Françoise DUPUIS (Communauté française de Belgique)
	Deuxième tour	18 mars 1996	M. Abdoulaye NIANG (Sénégal) M. Greg O'DONNELL (Nouveau-Brunswick) M. Jean-Paul WAHL (Communauté française de Belgique)
COMORES	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	11 – 18 février 1996 6 mars 1996	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gilles MORIN (Ontario) M. Jean-Jacques GUILLET (France)
	Deuxième tour	16 mars 1996	M. Oury Demba DIALLO (Mali) M. Gilles MORIN (Ontario)
TCHAD	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	7 – 15 mai 1996 2 juin 1996	M. Kokou KOFFIGO (Togo) M. Kokou KOFFIGO (Togo)
	Deuxième tour	3 juillet 1996	M. Kokou KOFFIGO (Togo)
MADAGASCAR	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour Deuxième tour	17 – 23 octobre 1996 3 novembre 1996 29 décembre 1996	M. A.R BUNDHUN (Maurice) M. A.R BUNDHUN (Maurice)
TCHAD	Elections législatives	23 février 1997	M. Kokou KOFFIGO (Togo)
BURKINA FASO	Elections législatives – mission préparatoire	1 ^{er} au 6 avril 1997	M. Séverin ASSE (Bénin)

MALI	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	11 au 16 février 1997 13 avril 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Guy LELIEVRE (Québec) <i>Coordonnateur : Mme DESOUCHES (ACCT)</i>
	Election présidentielle	11 mai 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. Guy LELIEVRE (Québec)
	Elections législatives Premier tour	20 juillet 1997	M. Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie)
CAMEROUN	Elections législatives – mission préparatoire Premier tour	5 au 9 mai 1997	M. Louis-Charles BIPECKA (Gabon)
		13 au 20 mai 1997	M. Louis-Charles BIPECKA (Gabon) M. Roland OSTERMANN (Suisse) M. Marcel PARENT (Québec)
SEYCHELLES	Elections législatives et présidentielle	22 mars 1998	M. Gibering BOL ALIMA (Cameroun)
TOGO	Election présidentielle – mission préparatoire Premier tour	22 au 29 avril 1998	M. André MBOUROU (Gabon)
		15 au 25 juin 1998	Mme Pierrette VENNE (Canada) M. André MBOUROU (Gabon)
CAMBODGE	Elections législatives	19 au 30 juillet 1998	Mme Nicole MARECHAL (CFB)
BURKINA FASO	Election présidentielle	9 au 20 novembre 1998	M. Salek Ould Abdel Jelil (Mauritanie) M. Marcel PARENT (Québec)
CENTRAFRIQUE	Elections législatives – 1 ^{er} tour	17 au 26 novembre 1998	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun) Mme Emmanuella BLASER (Suisse)
	Elections législatives – 2 ^{ème} tour	8 au 15 décembre 1998	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun)
GABON	Election présidentielle	30 novembre au 10 décembre 1998	M. Abba BOUCAR (Cameroun) Mme MINDICANU (Moldavie)
GUINÉE	Election présidentielle	9 au 16 décembre 1998	M. Benoît Lamine BOUKPEI (Côte d’Ivoire) M. Kenneth JOHNSON (Nouveau Brunswick)
BENIN	Elections législatives	25 mars au 1 ^{er} avril 1999	Mme Fatima HOUDA-PEPIN (Québec) M. Bernard DUSSAUT (France) M. Mamadou NDIAYE (Sénégal)
DJIBOUTI	Election présidentielle	9 avril 1999	M. Michel BISSONNET (Québec) M. Al Housseyni Younoussa MAIGA (Mali) M. Didier BERBERAT (Suisse)
CENTRAFRIQUE	Election présidentielle	8 au 19 septembre 1999	M. Zacharie NGIMAN (Cameroun) M. Marcel BEAUBIEN (Ontario) Mme Emmanuella BLASER (Suisse)
NIGER	Election présidentielle Elections législatives (2 ^e tour)	20 au 27 novembre 1999	M. Claude SCHLÜCHTER (Jura) M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)

SENEGAL	Election présidentielle (1 ^{er} tour) Election présidentielle (2 ^e tour)	24 au 29 février 2000 16 au 21 mars 2000	M. Simon LOUECKHOTE (France) M. Michel SAMSON (Nouvelle Ecosse) M. Abdoul Kabele CAMARA (Guinée)
HAÏTI	Elections législatives 1 ^{er} tour	15 au 25 mai 2000	M. Charles-Armel DOUBANE (Centrafrique), Chef de délégation M. Léo ANDY (France) M. Joël BERNARD (Nouveau Brunswick)
COTE D'IVOIRE (mission annulée)	Elections législatives	5 au 14 décembre 2000	Me Saleck OULD ABDEL JELIL (Mauritanie) M. André BERTHOL (France) M. Gilles BISSON (Ontario)
BENIN	Election présidentielle 1 ^{er} et second tour	1 ^{er} au 7 mars 2001 14 au 25 mars 2001	M. Guy NINGATA (Centrafrique) M. Pierre SCHARFF (CFB) M. Seydou NOUROU KEITA (Mali) <i>Coordonnateur : M. Stanislas ZALINSKI</i>
SENEGAL	Elections législatives	25 avril au 2 mai 2001	M. Jean-Pierre FOUCHER (France) M. Ahmed Tidjane CISSE (Guinée) M. Claude DUPLAIN (Canada)
TCHAD	Election présidentielle 1 ^{er} tour	17 au 25 mai 2001	M. Guy NINGATA (Centrafrique) M. Nathanael BAH (Bénin)
GABON	Législatives 1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour	5 au 11 décembre 2001 19 au 25 décembre	M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun) M. Robert GAIA (France)
COMORES	Référendum constitutionnel	18 au 27 décembre 2001	Mme Zalifa BENTE SALIM (Madagascar) M. Bernard Anselme RAVELONJATO (Madagascar)
BURKINA FASO	Législatives	1 ^{er} au 7 mai 2002	M. Nathanael BAH (Bénin) Mme Line BEAUCHAMP (Québec) M. Maïfada BONKANO (Niger)
MALI	Présidentielle 1 ^{er} tour 2 nd tour	24 au 30 avril 2002 8 au 14 mai 2002	M. Claude SCHLÜCHTER (Jura) M. Marcel BEAUBIEN (Ontario) M. Abdou SALEY (Niger) M. Claude SCHLÜCHTER (Jura)
CONGO	Législatives 1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour	22 au 28 mai 2002 19 au 25 juin 2002	M. Philippe CHARLIER (CFB) M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun) M. Pierre SCHARFF (CFB) M. Badel NDANGA NDINGA (Cameroun)
CAMEROUN	Législatives	19 au 25 juin 2002	M. André FERRAND (France) M. Simon BOULAMATARI (Gabon)
MALI	Législatives	14 et 28 juillet 2002	M. Adamou IDRISSE (Niger)
MADAGASCAR	Législatives anticipées	15 décembre 2002	Me Saleck Ould Abdel Jelil (Mauritanie), Chef de délégation M. Kouraïchi Thiam (Sénégal) M. Wilfred Arsenault (Ile du Prince Edouard) M. Pierre Scharff (CFB)
BENIN	Législatives	30 mars 2003	M. Pierre Scharff (CFB)
RWANDA	Référendum constitutionnel	26 mai 2003	M. Bernard BOUBA SAMALI (Cameroun), chef de délégation Mme Amina DERBAKI (CFB)
TOGO	Présidentielle	1 ^{er} juin 2003	M. Claude DUPLAIN (Canada) M. Christian PHILIP (France) M. Ibrahim ABBALELE (Niger)

CAMBODGE	Législatives	27 juillet 2003	M. Laurent BETEILLE (France), chef de délégation Mme Françoise SCHEPMANS (CFB) M. Jean-Marc LALONDE (Ontario)
RWANDA	Législatives	29 septembre 2003	M. Bernard RUKINGAMUBIRI (Burundi) Mme Amina DERBAKI (CFB)
GUINEE BISSAU	Législatives	28 mars 2004	M. Doudou WADE (Sénégal) M. Russel COPEMAN (Québec)
COMORES	Législatives	18 et 25 avril 2004	Laurier LAPIERRE (Canada) Edouard LANDRAIN (France) Jones TANSAH (Cameroun)
MACEDOINE	Présidentielle (2 ^{ème} tour)	28 avril 2004	Marcel DEHOUX (France), chef de délégation Carmel ROBICHAUD (Nouveau-Brunswick)

III. - Les stages de formation et les séminaires parlementaires

Parmi les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ces deux programmes sont particulièrement appréciés. La preuve en est leur longévité -ils existent depuis plus de dix ans- et leur régularité.

Ce succès tient à la richesse des thèmes qui permettent à des parlementaires et à leurs collaborateurs fonctionnaires de différents pays de se rencontrer, de partager les expériences acquises, de comparer les systèmes institutionnels de leurs pays respectifs et les modes de fonctionnement de leurs assemblées.

Depuis notre dernière réunion à Niamey au mois de juillet dernier, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a tenu deux séminaires parlementaires au Gabon et au Congo, et deux stages de fonctionnaires parlementaires, au Gabon et à l'ENA à Paris.

1/ Les séminaires parlementaires d'information et d'échanges

Depuis 1994, le secrétariat général de notre Assemblée organise, deux fois par an, sur sa ligne budgétaire de coopération interparlementaire et en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, des séminaires à l'intention des parlementaires. L'augmentation de la dotation budgétaire allouée à ce programme pour le biennium 2002-2003, a permis la tenue de deux séminaires en 2003, dont un s'adressant aux deux Chambres du Parlement du Gabon et jumelé avec un stage de fonctionnaires.

Ces séminaires ont pour objet d'améliorer les conditions de fonctionnement des parlements, et leur thème doit répondre à des besoins précis exprimés par les parlements bénéficiaires. Ils se déroulent en règle générale sur trois journées, alternant exposés en séance plénière et travaux en ateliers.

Le séminaire organisé au Congo a tout à la fois fêté le dixième anniversaire de ce programme et le vingtième séminaire. Vous en trouverez la liste en annexe.

Depuis notre dernière Session, deux séminaires ont été organisés.

1A Libreville (Gabon)

Ce séminaire parlementaire qui s'est tenu à Libreville du 26 au 28 novembre 2003 a constitué un précédent intéressant dans l'histoire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. En effet, pour la première fois, il s'est adressé aux membres des deux Chambres du Parlement, Assemblée nationale et Sénat.

Ouvert par M. Guy Nzouba Ndama , Président de l'Assemblée nationale du Gabon, présidé par M. Mahamane Ousmane, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale du Niger et en présence de M. Bernard Bouba Samali, député du Cameroun et chargé de mission Afrique, le séminaire a regroupé près de 200 parlementaires pendant trois jours.

Les six conférenciers - M. André Booto Angon, député du Cameroun et ancien ministre des Finances, MM. René Dosière et Pierre Lasbordes, députés de la République française, M. Babacar Gaye, député du Sénégal, M. Iljaz Halimi, membre du Parlement de la République de Macédoine et M. Michel Samson, député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse - se sont exprimés devant un parlement gabonais quasiment réuni en Congrès.

Le thème du **contrôle parlementaire et de la bonne gouvernance** a largement mobilisé les parlementaires gabonais qui, pour les députés, jonglèrent habilement avec l'ordre du jour de l'Assemblée nationale qui examinait dans le même temps le projet de loi de finances. La procédure budgétaire et l'exécution de la loi de finances figurant (avec le contrôle de l'application des lois) parmi les sujets abordés, rarement séminaire parlementaire n'avait autant collé à l'actualité du Parlement hôte.

Au cours de sa synthèse, M. Marcellin Mve-Ebang, député, a conclu que la consolidation de l'Etat de droit et le souci de bonne gouvernance plaçaient le contrôle parlementaire au cœur des activités essentielles du Parlement. Mais il a estimé que la faiblesse des moyens mis à la disposition des organes parlementaires et les difficultés d'accès à certaines informations détenues par le Gouvernement ne permettaient pas toujours à ce contrôle d'atteindre sa pleine efficacité.

Pour y remédier, il a proposé que les mesures suivantes soient envisagées :

- 1poursuivre la réflexion sur l'amélioration des mécanismes de contrôle ;
- 2inviter le gouvernement à une plus grande collaboration avec le Parlement ;
- 3mettre à contribution les médias dont le rôle est de mobiliser l'opinion publique.

Le succès de ce séminaire confirme qu'il est indispensable que ce type de manifestation soit organisé sur la demande de la section hôte et que les thèmes correspondent aux préoccupations de celle-ci.

2A Brazzaville (Congo)

Ce vingtième séminaire, qui intervenait dix ans après le premier séminaire de Bangui (Centrafrique), s'est adressé du 8 au 10 mars 2004 aux deux chambres du Parlement congolais issues des élections organisées au cours de l'année 2002, soit 137 députés et 66 sénateurs. Il marquait ainsi le retour au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de la section congolaise suspendue après la guerre civile du 5 juin 1997, et réintégrée lors de l'Assemblée générale de Niamey au mois de juillet 2003.

Le thème retenu par les autorités congolaises était celui du **travail et du rôle du parlementaire**. Les sous-thèmes étaient plus particulièrement axés sur la bonne gouvernance, la navette parlementaire et le rôle de la commission mixte paritaire, ainsi que sur les relations majorité/opposition.

Son Excellence M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger, Président de l'APF, a présidé les travaux du séminaire tout au long des trois journées.

Les parlementaires suivants sont intervenus comme conférenciers :

- M. Ibrahima Bah, ancien député de Guinée
- M. Denis Ducharme, député de l'Alberta (Canada)
- M. Claudy Huart, député de la Communauté française de Belgique
- Mme Victoire Lasseni Duboze, sénateur du Gabon
- M. Guy Penne, sénateur de la République française
- M. Jérôme Sacca-Kina, Premier vice-président de l'Assemblée nationale du Bénin.

Le séminaire s'est ouvert en présence des membres du gouvernement et du corps diplomatique avec les allocutions de M. Dambert René Ndouane, 2^{ème} Vice-président de l'Assemblée nationale, Président délégué de la section congolaise, Son Excellence M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger, Président de l'APF, et de M. Jean-Pierre Thystere-Tchicaya, Président de l'Assemblée nationale, Président de la section. M. Bouba Samali, Chargé de mission Afrique, a lu un message de M. Jacques Legendre, retenu en France par les élections régionales.

Après les exposés des conférenciers en séance plénière, les parlementaires se sont divisés en deux ateliers pour discuter du thème des relations entre majorité et opposition. Ils ont préféré rester en séance plénière les deux jours suivants, afin de poser de nombreuses questions aux différents conférenciers. La participation des deux tiers du Parlement tout au long des trois journées du séminaire et les très nombreuses questions précises et concrètes, gérées avec patience par le Président Ousmane, ont prouvé, s'il en était besoin, que ce genre de séminaire correspond bien à l'attente des Parlements nouvellement élus. C'est d'ailleurs sur ce point qu'a voulu insister le rapporteur de la synthèse qui s'est félicité de l'échange fructueux qui s'était établi sur les expériences du parlement congolais et des parlements dont étaient issus les conférenciers. Il a estimé que, de l'avis de tous, *« ce séminaire a été pour les parlementaires congolais une véritable école du donner et du recevoir. »*

La conclusion de ce séminaire peut être résumée par l'intervention de M. le Président Thystere-Tchicaya qui a tenu à rappeler que *« le peuple congolais, qui sort d'une spirale de la violence dont les stigmates ne sont pas encore totalement effacés, a appris à ses dépens qu'aucun développement durable et qu'aucune harmonie sociale ne sont possibles sans la bonne gouvernance politique, économique, sociale et culturelle. »*.

Le Bureau de l'APF réuni à Cayenne a décidé qu'un séminaire régional serait organisé en Asie à l'intention des parlementaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam, au début de l'année 2005 et devrait aborder les thèmes du contrôle parlementaire et des dépenses budgétaires. Celui de Charlottetown qui s'est réuni samedi dernier a choisi le Parlement du Bénin pour organiser un séminaire avant la fin de l'année.

Je vous rappelle par ailleurs que, dès qu'ils sont imprimés, les actes des séminaires sont adressés à chaque section. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'APF.

2/ Les stages de formation à l'intention des fonctionnaires parlementaires

Après l'expérience qui s'était déroulée au Cameroun en décembre 2002, un stage « décentralisé » a été organisé à l'intention d'une cinquantaine de fonctionnaires parlementaires du Gabon.

Animé dans sa partie procédure budgétaire par M. René Dosière, député de la République française, en l'absence de M. Ewoko Bienvenu, Secrétaire général du Sénat du Congo, retenu au dernier moment dans son pays, et pour les autres thèmes par M. Michel Couderc, Président d'honneur de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones et Secrétaire général honoraire de l'Assemblée nationale française, il s'est tenu simultanément au séminaire parlementaire et a porté sur les mêmes thèmes que ceux abordés par les députés et sénateurs. Comme pour les parlementaires, les fonctionnaires présents étaient issus des deux Chambres du Parlement.

Ce stage, qui a été suivi de façon assidue et active par tous, a appelé quelques observations de la part des participants. Ils ont souhaité en particulier la poursuite de tels stages de façon à améliorer notamment le fonctionnement des commissions permanentes.

Ce stage décentralisé complète l'autre formule de stages que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie met en œuvre, à savoir le stage annuel qui a lieu à Paris durant quatre semaines, sur l'organisation du travail parlementaire.

En effet, l'APF s'associe depuis 1997 à l'Assemblée nationale et au Sénat français pour organiser conjointement avec l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), un stage destiné à des fonctionnaires parlementaires de langue française et portant sur l'organisation du travail parlementaire.

L'APF finance à cet effet le déplacement et le séjour de quatre à cinq fonctionnaires parlementaires. Cette année, cinq fonctionnaires issus des Assemblées nationales du Liban, de la Moldavie et du Niger et des Sénats du Congo et de la Mauritanie, ont suivi le stage qui s'est déroulé 8 mars au 2 avril 2004.

Trente et un stagiaires issus de seize pays ont suivi ce cycle court, au cours duquel tous les aspects de l'organisation du travail parlementaire ont été abordés. Pour la première fois, le cycle s'est élargi à des fonctionnaires venus de Russie et de Serbie-Montenegro, parfaitement francophones.

Vous trouverez le programme détaillé de ce stage en annexe.

Je vous remercie de votre attention.

Séminaires d'information et d'échanges
Liste des séminaires et thèmes retenus

Bangui 1994 : Le Parlement et l'état de droit

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle et le fonctionnement du Parlement
Le Parlement et la société civile

Lomé 1994 : Le rôle du parlementaire dans l'élaboration de la loi et les relations entre majorité et opposition

L'initiative de la loi
Examen par les parlements des projets et propositions de loi
Les relations entre majorité et opposition

Bamako 1995 : Les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement

Le processus démocratique
Le contrôle de l'action du gouvernement
Les relations entre majorité et opposition

Bucarest 1995 : Le pouvoir de contrôle du Parlement

Les relations entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif
Les relations entre majorité et opposition

Port-Louis 1996 : Le mandat parlementaire

Le parlementaire dans sa circonscription
Le parlementaire dans son Assemblée

Le Caire 1996 : Le parlement, reflet de l'identité nationale

La désignation de la représentation nationale
Monocamérisme ou bicamérisme : les termes d'un choix institutionnel
Le modèle de démocratie parlementaire a-t-il une valeur universelle ?

Lomé 1997 : Le statut de l'opposition parlementaire

Le rôle et le financement des partis politiques
Les relations entre majorité et opposition
Le rôle de l'opposition parlementaire

Sofia 1998 : Le consensus parlementaire

Les relations entre majorité et opposition
Quel rôle pour les groupes de pression au sein du Parlement ?
Les petits partis politiques : représentation et rôle

Vientiane 1998 : Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement

Le processus législatif

Le contrôle de l'action gouvernementale et de l'application des lois

Table ronde de synthèse : quelles fonctions pour le Parlement de demain ?

Antananarivo 1999 : Le Parlement de l'an 2000

Le processus législatif

Les droits et devoirs de l'opposition et de la majorité

Le rôle des partis politiques

Bangui 1999: Le Parlement de l'an 2000

Le travail et le rôle du parlementaire

Le rôle de l'opposition et de la majorité

Le rôle des partis politiques

Port-Vila 2000 : Démocratie et bonne gouvernance

Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement

Les mécanismes de stabilité gouvernementale

Les groupes politiques au Parlement

Niamey 2000 : Le travail et le rôle du parlementaire

La procédure législative et la procédure budgétaire

Le contrôle de l'action gouvernementale et le contrôle de l'application des lois

Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire.

Bissau 2001 : Démocratie et bonne gouvernance

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

La procédure législative et la procédure budgétaire

Dakar 2002 : Le Parlement et les relations internationales

Les pouvoirs du Parlement en matière internationale

La diplomatie parlementaire

Parlements nationaux et Parlements supra-nationaux (les exemples comparés de l'Union européenne et de l'Union africaine)

Chisinau 2002 : Les pouvoirs de contrôle du parlement

Le contrôle de l'action du gouvernement

Les commissions d'enquête parlementaires

Le contrôle des activités des autorités administratives de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'énergie

Le contrôle de l'exécution de la loi par les autorités de l'administration publique locale

Yaoundé 2002 : Le mandat parlementaire

Le rôle du député au sein du parlement

Le rôle du député dans sa circonscription

Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Ouagadougou 2003 : Les femmes africaines, actrices majeures du développement

Femmes, éducation et santé

Femmes, développement économique et environnement

Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme

Libreville 2003 : Le contrôle parlementaire et la bonne gouvernance

La procédure budgétaire (cas concrets)

L'exécution et le contrôle de la loi de finances

Le contrôle de l'application des lois

Brazzaville 2004 : Le travail et le rôle du parlementaire

Qu'est-ce que la bonne gouvernance ?

Le travail du parlementaire

Les relations majorité-opposition

N.B : Les actes des séminaires tenus depuis 2000 sont consultables sur le site Internet de l'APF

**PROGRAMME DU CYCLE INTERNATIONAL SPECIALISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE « ORGANISATION DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE »
DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2004**

<i>Lundi 8 mars</i>	Mardi 9 mars	Mercredi 10 mars	Jeudi 11 mars	Vendredi 12 mars
Formalités administratives	10h00 : Accueil des participants 10h30 : Présentation du stage Mme Corinne Luquiens M Bruno Baufumé 14h30-17h00 : Présentation générale des institutions Mme Corinne Luquiens	9h30-12h00 Les organes et les procédures du travail gouvernemental M.François Delion 14h30-16h30 Le ministère chargé des relations avec le Parlement M Bernard Rullier	10h00 : Le parlementaire, le député M Patrick Bloche, député de Paris(Groupe socialiste) 15h00 : Le statut du parlementaire, aspects juridiques M Georges Bergougous 16h00 : L'autonomie administrative et financière des Assemblées M Robert Provansal	Journée à l'Assemblée Nationale 9h30-12h30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement Déjeuner à l'Assemblée Nationale 15h00 : Visite du Palais Bourbon M Thierry Beaugendre
Lundi 15 mars 10h00-12h00 L'organisation des Assemblées M Jean-Claude Bécane 14h30-16h00 Le statut du parlementaire, aspects financiers M Ernest Berthet 16h15-17h45 L'Union Interparlementaire M Olivier Delamare-Deboutteville M Bertrand de Cordovez	Mardi 16 mars 10h45 : Le parlementaire, le sénateur M Philippe Nogrix, sénateur d'Ille-et-Vilaine (UC) 14h30-17h30 Le rôle législatif des commissions M Paul Cahoua	Mercredi 17 mars 10h00-12h00 : Les différents types de questions parlementaires Mme Claire-Emmanuelle Longuet 14h30-16h00 Le dossier du président Mme Marie-Odile Vivet 16h00-17h30 Le montage du texte M Daniel Santot	Jeudi 18 mars 10h00-12h00 Le bicamérisme et la navette parlementaire M Olivier Delamare-Deboutteville M Bertrand de Cordovez 14h30-17h00 Protocole parlementaire et accueil des personnalités M Thierry Vanel	Vendredi 19 mars 9h30-12h30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement 14h30-16h00 Les assistants parlementaires Mme Isabelle Gobron Mme Isabelle Fiche-Boyle
Lundi 22 mars 9h30-11h30 La rédaction des textes d'initiative parlementaire (théorie) M Philippe Dautry 14h30-17h00 Cas pratique de rédaction de texte	Mardi 23 mars 9h30-12h30 La fonction de contrôle du Parlement M Alain Delcamp Sénat 14h30-17h30 La procédure législative et la séance publique M Jean-Louis Héryn	Mercredi 24 mars 15h00-17h00 Conférence au Conseil Constitutionnel Le contrôle de constitutionnalité M. Jean-Louis Pezant M. Damien Chamussy	Jeudi 25 mars 9h30-12h30 Matinée au Sénat La gestion et l'entretien du patrimoine du Parlement M Alain Di Stefano 14h30-17h30 La fonction publique parlementaire Mme Martine Boitard	Vendredi 26 mars Journée au Sénat 9h30-12h30 Communication des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement 12h45 Déjeuner au Sénat 15h00 : Visite du Palais du Luxembourg M Patrick Laferrère
Lundi 29 mars Matinée à l'Assemblée Nationale 10h00-12h00 Le rôle des groupes parlementaires Groupe UMP Groupe socialiste 14h30-17h00 Sites web des Assemblées M Sébastien Mosneron-Dupin M Bruno Vieillefosse 17h00-18h00 Coopération et base de données parlementaires M. Patrick Piqueux	Mardi 30 mars 9h30-10h45 Les droits de l'opposition M Michel Laflandre 11h00-12h30 Le financement de la vie politique M François Duluc 14h30-16h30 Les services de documentation M Jacques Klein	Mercredi 31 mars 9h30-12h00 Vote des lois de finances et contrôle budgétaire M Jean-Pierre Camby 14h30-16h00 Les activités internationales du Parlement M Bruno Baufumé 16h00-17h30 L'Assemblée parlementaire de la francophonie M Daniel Petit	Jeudi 1^{er} avril 10h00-12h30 Débat en relation avec le rôle du Parlement. Parlement et société 14h30-17h00 Séance libre de questions-réponses Véronique Bocquet Jean-Yves Pauti	Vendredi 2 avril Journée au château de Versailles 10h00 Visite du château 11h30-12h30 Évaluation du séminaire 12h30-14h30 Déjeuner sur place 14h30-16h00 Visite de l'exposition « les grandes heures du Parlement » suivie d'une promenade dans les jardins 16h15-17h00 Remise des certificats

Nb en italique les propositions non confirmées

IV - Le Parlement francophone des jeunes

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter un projet de rapport sur le Parlement francophone des jeunes (PFJ), rapport qui se divise en trois grandes parties, une partie concernant l'organisation générale des travaux de la deuxième session du PFJ, une autre partie dressant le bilan de la deuxième session de ce parlement qui s'est tenue avec succès à Niamey (Niger) en juillet 2003, enfin, une partie faisant état du nouveau programme de coopération interparlementaire visant à renforcer ou à créer des Parlements nationaux des jeunes dans les Parlements membres de notre Assemblée.

Ce projet de rapport, présenté lors de notre dernière réunion de commission de Ventiane (Laos) par mon collègue le Député Guy Lelièvre, prend en compte les diverses remarques qui ont été apportées par les participants.

L'expérience de la deuxième session du PFJ est très riche d'enseignements. Elle nous permet de tirer diverses conclusions pour l'organisation de la troisième session.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton autour du thème de la jeunesse et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Après le premier Parlement francophone des jeunes tenu à Québec du 8 au 10 juillet 2001, notre Assemblée avait décidé de confier à la section du Niger le soin d'accueillir, simultanément à la XXIX^e Session ordinaire de l'APF, la deuxième édition de cette manifestation.

LA DEUXIÈME SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Le déroulement des travaux

Organisé conjointement par l'APF et l'Assemblée nationale du Niger, le deuxième Parlement francophone des jeunes s'est réuni à Niamey du 5 au 9 juillet 2003.

La cérémonie d'ouverture de la deuxième Session du PFJ a eu lieu au Palais des congrès et a été marquée par les discours du Président de l'Assemblée nationale du Niger, M. Mahamane Ousmane, du représentant du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie M. Saliou Akadiri, du Professeur André Salifou, de la Présidente du Parlement des jeunes du Niger Mlle Halimatou Hima Moussa Dioula. C'est à M. Michel Bissonnet, Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et Président de l'Assemblée nationale du Québec, qu'est revenu l'honneur d'ouvrir officiellement les travaux de la deuxième Session du PFJ.

Suivant les procédures classiques d'un Parlement, les jeunes députés se sont réunis en commissions puis en séance plénière afin de rédiger et d'adopter une *Déclaration sur le développement* (Annexe I), thème du prochain Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement qui se tiendra à Ouagadougou en novembre 2004. Les Objectifs du Millénaire définis par les Nations Unies ont constitué dans une large mesure le fil conducteur de la réflexion engagée par les jeunes participants.

Immédiatement après la séance inaugurale, s'est ouvert, dans la grande salle de l'Ecole des mines, de l'industrie et de géologie (EMIG), le débat général portant sur le thème même du développement. Ce premier débat était présidé par un jeune député de l'Assemblée nationale du Niger, M. Moussa Ali Oumar, Président de la Commission des lois, montrant ainsi d'entrée la volonté des organisateurs d'associer au maximum les jeunes parlementaires nigériens aux travaux du PFJ. Parmi les participants, six orateurs (trois représentants les sections du Nord et trois représentant celles du Sud) choisis sur la base de la qualité des textes ayant fondée leur sélection, sont intervenus.

Puis, les six commissions se sont réunies pour examiner chacune un des chapitres de la Déclaration, à savoir :

- Développement et démocratie ;
- Développement et questions sociales (santé, démocratie, éducation, culture) ;
- Développement et solidarité ;
- Développement, secteur privé et échanges commerciaux ;
- Développement et nouvelles technologies ;
- Développement et environnement.

La répartition des jeunes dans chaque commission avait été préalablement effectuée par le Comité d'organisation en prenant en compte les préférences et compétences de chacun telles qu'elles apparaissaient à la lecture de leurs textes et de leur cursus scolaire et universitaire, et en respectant rigoureusement des impératifs d'équilibres par sexe et par origine démographique.

Afin d'aider les participants dans leur réflexion et de leur permettre de préparer au mieux les travaux du PFJ, les textes rédigés par chacun d'eux avaient été réunis dans un recueil mis à la disposition des participants dans chaque commission.

Après avoir élu leur bureau (composé d'un Président, d'un vice-Président et d'un rapporteur), les commissions ont entamé leurs travaux. Chacune était assistée par un parlementaire, un fonctionnaire de l'Assemblée nationale du Niger et un expert des Nations Unies.

L'objectif assigné à chaque commission était d'adopter un texte comprenant de 8 à 10 articles portant sur son champ de compétences. A l'issue des travaux des commissions, les six rapporteurs se sont réunis afin de rédiger le projet de préambule de la Déclaration sur le développement.

La séance plénière consacrée à l'examen et à l'adoption de la Déclaration sur le développement s'est tenue dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale du Niger. Elle fut également présidée par M.Moussa Ali Oumar.

Après la présentation par les six rapporteurs des travaux de leur commission, un débat long et passionné s'est ouvert dans lequel quinze participants sont intervenus. A l'issue de cette discussion, les jeunes ont élu par acclamation M. Herman Bado, jeune représentant du Burkina Faso, porte-parole du PFJ.

Enfin, il a été procédé par vote à main levée, à l'adoption de la déclaration - texte ne comprenant pas moins de cinquante cinq articles - et de son préambule.

La réunion conjointe du PFJ et de l'APF et le dépôt officiel de la Déclaration

Sous la présidence de M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger et Président de l'APF, une réunion mixte du PFJ et de l'APF s'est tenue dans le cadre de la XXIX^e Session de notre Assemblée.

Le porte-parole, les rapporteurs et les représentants du deuxième Parlement francophone des jeunes ont dans un premier temps déposé et présenté officiellement la *Déclaration sur le développement*. Mais cette démarche n'eut pas uniquement un caractère solennel. Elle ouvrit en effet une séance de questions posées par les jeunes participants aux parlementaires donnant un tour différent aux travaux de l'APF en permettant aux jeunes de dialoguer directement et sans contrainte avec les parlementaires francophones.

Au terme de cette deuxième Session du PFJ, une conclusion essentielle s'impose : après la première expérience de Québec, le Parlement francophone des jeunes est en train d'asseoir sa crédibilité, sa notoriété et son utilité. Il est tout à la fois une tribune pour les jeunes, un lieu d'échanges entre eux et les hommes politiques francophones, un point de rencontre pour des jeunes citoyens issus de divers horizons, le théâtre d'une « simulation parlementaire » originale et un foyer de réflexion utile à toute la Francophonie. Niamey a permis aux jeunes francophones d'exprimer leur opinion sur la question essentielle du développement et a montré à leurs aînés qu'ils avaient une conscience aiguë du problème et de ses implications. Avec une réelle détermination, les jeunes ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer les principes contenus dans leur déclaration et ont demandé aux parlementaires de l'APF de s'engager dans ce sens.

La Déclaration sur le développement devrait maintenant être présentée aux chefs d'Etat et de gouvernement par une délégation du PFJ lors du Sommet de Ouagadougou de novembre 2004.

La tenue de la deuxième Session du Parlement francophone des jeunes en terre d’Afrique et particulièrement au Niger, témoigne de l’intérêt que porte notre Assemblée à la question du développement, aux relations Nord-sud, à la solidarité internationale, au commerce équitable et à la consolidation de la démocratie.

Le choix du Niger comme terre d’accueil de ce deuxième PFJ, pas plus que le choix du développement comme thème de réflexion, n’étaient donc fortuits. Mais pour que le binôme « Niger-développement » ait un sens, encore fallait-il ne pas confiner la réflexion, les déplacements et les rencontres des jeunes dans un cadre trop étroit.

La problématique du développement n’étant pas exclusivement francophone, il nous a semblé important de relier la réflexion conduite par les jeunes à Niamey à celle engagée depuis de nombreuses années par la communauté internationale et qui a débouché sur l’adoption par les Nations Unies des Objectifs du Millénaire. De là vient la coopération mise en oeuvre à Niamey entre l’APF et le système des Nations Unies (et en particulier le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD). De fait, il n’échappera à personne que le contenu de la *Déclaration sur le développement* s’inspire des huit Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Déclaration n’est pas non plus « suspendue » dans le temps. Elle s’inscrit dans la continuité de cette jeune institution que constitue le PFJ en restant fidèle à l’esprit de la *Charte du jeune citoyen Francophone du XXIème siècle* adoptée à Québec en 2001 par les prédécesseurs des jeunes réunis au Niger.

Il importait aussi de multiplier les occasions de rencontres et d’échanges entre les membres de l’APF et leurs cadets. Plusieurs personnalités à commencer par M. Mahamane Ousmane, Président de l’Assemblée nationale du Niger, se sont ainsi rendues à l’Ecole des Mines pour suivre les travaux du PFJ.

Enfin, il fallait également intégrer le PFJ dans le vaste espace nigérien. D’abord pour ne pas limiter la question du développement à ses aspects théoriques mais aussi afin de ne pas « sanctuariser » la manifestation en cantonnant les jeunes dans des espaces, certes sécurisés, mais qui ne leur permettaient pas de se frotter aux réalités du pays et de rencontrer la population et, particulièrement, les filles et les garçons de leur génération.

C’est pour répondre à ces exigences que des visites de programmes de coopération ont été organisées et que les membres du Parlement nigérien des jeunes ont été étroitement associés à la manifestation, étant en permanence présents sur les différents sites où se sont réunis les participants du PFJ. Dans le même esprit, plusieurs associations de jeunes du Niger ont participé à diverses manifestations organisées en marge du PFJ.

Une excellente participation des sections de l'APF

Faire converger sur Niamey des jeunes francophones venant des cinq continents relevait, sous bien des aspects, de la gageure, notamment à cause des conditions de desserte aérienne du pays. De plus, le début du mois de juillet coïncide dans de nombreux pays avec une période d'examens dans l'enseignement supérieur, facteur susceptible également d'affecter la participation au PFJ comme l'a montré la défection tardive des jeunes représentant la section égyptienne.

Pourtant, la participation au PFJ fut comparable à celle enregistrée à Québec, ce qui, au regard des obstacles précédemment évoqués, constitue un résultat remarquable. Qu'on en juge : 83 jeunes représentant 42 sections s'étaient retrouvés sur les bords du Saint-Laurent en 2001 ; en 2003, ce sont 80 jeunes de 41 sections qui ont découvert les rives du fleuve Niger. Le taux de participation des sections ainsi enregistré est de 69,5% (contre 71% à Québec).

Chaque parlement a délégué à Niamey, deux jeunes « parlementaires », un garçon et une fille, âgés de 18 à 21 ans conformément aux décisions du Bureau et ainsi que le proposait la résolution sur le PFJ adoptée par notre Assemblée à Berne sur proposition de la Commission des affaires parlementaires. Quatre sections n'ont envoyé à Niamey qu'un seul représentant (Albanie, Guinée, Mali, Maroc).

Il faut signaler que plusieurs sections non présentes à Québec ont participé à la deuxième Session du PFJ (Cap Vert, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, Vanuatu, Vietnam). A l'inverse, des sections présentes à Québec n'étaient pas à Niamey (Centrafrique, Egypte, Jersey, Louisiane, Maurice, Moldavie, Pologne). Enfin, parmi les jeunes présents, certains venaient de pays ne participant pas systématiquement aux réunions organisées par l'APF.

Une collaboration étroite entre l'APF et l'Assemblée nationale du Niger dans l'organisation générale du PFJ

La réussite d'une manifestation telle que le PFJ est largement tributaire de la qualité de la coopération du Parlement hôte et de l'APF. L'un et l'autre doivent être parfaitement complémentaires. L'APF, par son Secrétariat général, veillant à la bonne exécution des directives d'organisation définies par le Bureau et le Parlement hôte, s'attachant pour sa part à régler les aspects logistiques propres au lieu d'accueil et à donner la marque locale à la manifestation.

Pour la seconde Session du PFJ, le Secrétariat général et le Comité d'organisation de l'Assemblée nationale du Niger ont collaboré très en amont de l'événement. Le *Guide de sélection* élaboré en octobre 2002, le *Guide du participant* envoyé en mai 2003, le schéma d'organisation de la deuxième session et de déroulement des travaux du PFJ ont tous été arrêtés conjointement par les deux entités co-organisatrices. Cette bonne entente et le dialogue permanent noué entre le Secrétariat général de l'APF et les organisateurs nigériens ont contribué au bon déroulement des travaux de cette deuxième Session.

Il faut en particulier souligner l'extrême disponibilité des fonctionnaires des services de l'Assemblée nationale du Niger affectés à l'organisation du PFJ qui ont fait preuve d'un quasi-don d'ubiquité sur les multiples lieux de travail et de réunion du PFJ. Ils constituaient pour les participants une source de renseignements essentielle et ont largement contribué au bon fonctionnement des commissions.

Par ailleurs, ainsi qu'il a déjà été indiqué, les membres du Parlement des jeunes du Niger ont contribué de manière active au bon déroulement de cette session en assurant les fonctions de secrétaires et d'agents de liaisons lors des travaux en commission. En revanche, quelques manques ont été relevés dans le soutien logistique, en particulier dans le domaine de l'hébergement.

Une mobilisation francophone importante autour de l'organisation du Parlement francophone des jeunes de Niamey

La communauté francophone a été immédiatement sensible au choix de Niamey comme siège de la deuxième Session du PFJ. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et plus particulièrement la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, ont ainsi rapidement réagi à la demande du Secrétariat général d'octroi de crédits complémentaires, car il était évident que les normes financières définies pour l'édition québécoise du PFJ se devaient d'être adaptées. C'est ainsi qu'à la demande du Secrétariat général, un crédit supplémentaire de 60 000 € nous a été accordé pour mener à bien la deuxième Session du PFJ.

Par ailleurs, l'Agence universitaire de la Francophonie nous a apporté son soutien humain et matériel en mettant à notre disposition son personnel travaillant sur le campus numérique de l'Université de Niamey et en nous prêtant l'intégralité des équipements informatiques destinés aux jeunes; elle a de plus offert du matériel de ce type au Parlement des jeunes du Niger.

Les ambassades de plusieurs pays francophones nous ont également aidé dans la mise en œuvre de cette manifestation.

Enfin, au sein même de l'APF, les sections française et québécoise ont apporté leur appui et leur savoir faire à l'organisation du PFJ.

Un partenariat exemplaire avec le Système des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD

Comme il a déjà été souligné, l'APF a souhaité associer le Système des Nations Unies et plus particulièrement le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD au déroulement des travaux du PFJ.

Les participants au PFJ ont axé leur réflexion sur le développement autour des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par les Nations Unies qui sont :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le PNUD et l'ensemble du Système des Nations Unies ont tenu un rôle essentiel dans la réalisation du deuxième Parlement francophone des jeunes par leur aide logistique d'une part, mais aussi et surtout par leur contribution intellectuelle. Ils mirent ainsi du matériel didactique à la disposition des jeunes participants, apportèrent leur expertise lors de la rédaction de la Déclaration finale et jouèrent un rôle important dans les travaux en commission. En effet, présents pendant toute la durée de la manifestation à l'Ecole des Mines, les spécialistes des Nations Unies ont suscité le débat autour du rôle que doit jouer la jeunesse dans la mobilisation en faveur des Objectifs du Millénaire, ceux-ci constituant, dans une large mesure, le fil conducteur de la réflexion engagée par les jeunes participants.

Cette première collaboration a été particulièrement réussie et mériterait d'être renforcée et poursuivie à l'avenir.

Une couverture médiatique dépassant largement le cadre africain

La couverture médiatique de la deuxième Session du PFJ a été importante. La presse écrite et audiovisuelle s'est intéressée à ses travaux. Des médias internationaux tels que RFI ou TV5, ont relayé l'événement. TV5 a en particulier réalisé dans son émission « Espace francophone », un reportage de treize minutes sur la deuxième Session du PFJ.

Notons aussi que la revue d'information pour la jeunesse de l'espace francophone « Franco-jeunes » a édité un numéro spécial sur la session de Niamey.

Quant aux médias africains, ils ont été évidemment largement présents, tous les médias de l'Afrique subsaharienne faisant écho des travaux des jeunes réunis au Niger.

Enfin, il faut rappeler l'initiative prise par notre Assemblée d'apporter son soutien à l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication, école de journalisme de Niamey, qui permit la réalisation en un temps record du « Journal de Niamey », publication spécialement consacrée au PFJ et distribuée le soir même de la clôture de la Session.

Un programme intégrant des visites de projets pilotes de développement

En mettant au programme du PFJ la visite de projets pilotes de développement mis en œuvre par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, l'APF a souhaité que les jeunes participants aient une vision « grandeur nature » des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté élaborées dans un pays du Sud.

Les jeunes du PFJ ont ainsi visité le site du Village qui accueillera les prochains jeux de la Francophonie qui auront lieu en 2005, le village artisanal de Wadata et le centre agronomique de l'ICRISAT.

Il apparaît clairement, à la lumière de cette première expérience, que la visite des projets pilotes de développement fut essentielle. C'est à travers ce genre d'initiatives que les jeunes participants ont pu évaluer l'implication des organisations internationales et non gouvernementales en matière de coopération.

Le financement et le coût de la deuxième Session du Parlement francophone des jeunes

•Le financement

Le Parlement francophone des jeunes est un programme de coopération interparlementaire initié par la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et dont la gestion est confiée à l'APF.

Pour la Session de Niamey, le PFJ a bénéficié d'un crédit de 300 000 € réparti sur les deux exercices du biennium 2002-2003.

Il est rapidement apparu que cette somme, qui était la reconduction à l'identique de l'enveloppe allouée pour le PFJ de Québec, serait notablement insuffisante pour la deuxième Session, car à Québec, le coût global du PFJ s'était en fait élevé à près de 380 000 €, l'Assemblée nationale du Québec ayant couvert le surcoût de la manifestation.

C'est sur le fondement de cette première expérience que le Secrétariat général de l'APF a demandé et obtenu de la l'Agence intergouvernementale de la Francophonie une aide complémentaire de 60 000 €.

Le coût global de la deuxième Session du Parlement francophone des jeunes s'établit à **328 754,73€**.

La répartition des dépenses par poste se présente de la façon suivante :

- transport : 138 994,11 € soit 42,2 % des dépenses totales
 - hébergement : 48 642,42 € soit 14,8 %des dépenses totales
 - frais divers : 35 695,20 € soit 10,9 % des dépenses totales
 - salaire du chargé de mission : 105 423 € soit 32,1% des dépenses totales
- (Deux ans de salaires charges patronales incluses)*

Pour une participation de 80 personnes, les frais de transport, d'hébergement, et les frais divers ont représenté pour l'APF un coût de 2 863,23 € par participant, soit un total de 223 331,73 €.

Le Secrétariat général de l'APF, qui était en particulier chargé des plans de vol, a pu réaliser des économies significatives sur les billets d'avion soumis à des conditions particulières de vente et réservés à l'avance en classe économique. Les dépenses ont également pu être réduites en hébergeant les jeunes participants au campus de l'école des mines et de la géologie de Niamey.

Le premier bilan que l'on peut dresser appelle deux commentaires :

- la structure des dépenses est extrêmement rigide puisque les deux postes qui ne peuvent être pris en charge que par l'APF, à savoir les transports et les salaires de son collaborateur, représentent 74,4% du total des dépenses ;
- sans augmentation significative de la dotation allouée au PFJ (ou sans participation financière significative de la section hôte), il est quasiment impossible d'organiser un Parlement francophone des jeunes dans de bonnes conditions ; l'expérience de Niamey montre que seul l'octroi de crédits complémentaires a permis de réaliser le programme.

Les activités du Parlement francophone des jeunes après la Session de Niamey

Afin d'assurer pendant la législature du Parlement francophone des jeunes un rôle d'ambassadeur ou de représentation aux jeunes issus du PFJ, le Secrétariat général de l'APF s'est efforcé d'entrer en contact avec plusieurs organisations et institutions internationales afin d'être informé des possibilités d'associer les jeunes du PFJ aux programmes menés par ces organisations.

C'est ainsi qu'après la clôture de la deuxième session du Parlement francophone des jeunes, certains membres de ce parlement ont depuis lors, marqué leur présence lors de différentes manifestations internationales.

En effet, à l'invitation de la Direction de la jeunesse et des sports du Conseil de l'Europe, une délégation du Parlement francophone des jeunes a pris part aux travaux du Symposium « les jeunes et les institutions démocratiques : des désillusions à la participation » qui s'est tenu à Strasbourg au mois de novembre dernier. Le but de cette rencontre organisée dans le cadre du projet intégré du Conseil de l'Europe « Les institutions démocratiques en action » était de générer des idées devant servir à élaborer des politiques permettant d'accroître l'implication des jeunes dans les partis politiques, les institutions locales, nationales et internationales.

Après ces premiers contacts noués avec la direction de la jeunesse et des sports du Conseil de l'Europe, une délégation composée de sept membres issus des deux sessions du PFJ a participé au mois de mai dernier à Strasbourg, à un rassemblement sur le thème « Europe, jeunesse et mondialisation ». Ce rassemblement, co-organisé par le Conseil de l'Europe et le Centre Nord-Sud et placé sous le slogan « jusqu'où va ton horizon ? » a été l'occasion pour plusieurs membres du Parlement francophone des jeunes de participer entre deux sessions du PFJ à une manifestation internationale regroupant 400 jeunes du monde entier.

Les sept représentants du Parlement francophone des jeunes, Mlle Layina Oudghiri (Maroc), MM. Vivien Makaga Pea (Gabon) et Mansour Hamza (Niger), députés du I^{er} Parlement francophone des jeunes (Québec 2001) ainsi que Mlles Lama Fakhri (Liban) et Ingrid Herman (Communauté française de Belgique), et MM. Donald Ciza (Burundi) et Hermann Bado (Burkina Faso), députés du II^e PFJ (Niamey 2003) ont pris part aux différents ateliers qui ont travaillé sur divers thèmes d'actualité (gouvernance mondiale et participation des jeunes, droits de l'Homme et responsabilités mondiales, culture et diversité, développement durable, paix, éducation et emploi.)

Le Secrétariat général de l'APF a par ailleurs pris des contacts avec les organisateurs du prochain Parlement des jeunes de l'Afrique centrale qui aura lieu fin 2004 à Yaoundé afin que les membres du PFJ originaires de cette partie du continent participent à cette rencontre régionale.

Par ailleurs, un jeune francophone devrait représenter le PFJ au Parlement international des jeunes qui se réunira à Sydney (Australie) en juillet 2004.

Le Secrétariat général oeuvre également pour que plusieurs membres du PFJ puissent participer à la troisième édition du festival mondial de la jeunesse qui aura lieu au mois d'août prochain à Barcelone dans le cadre du Forum universel des cultures et qui réunira 10 000 jeunes de tous les continents.

Enfin, le Secrétariat général, encourage fortement les sections à prendre les dispositions nécessaires afin que les jeunes présents à Niamey puissent procéder au dépôt officiel de la Déclaration sur le développement auprès des autorités de leurs pays respectifs. Elles doivent également contribuer à faire participer étroitement les jeunes représentants de leurs parlements aux manifestations locales, nationales et internationales.

L'évaluation de la 2e session du Parlement francophone des jeunes par les participants

Ainsi qu'il avait été procédé au retour de Québec, le Secrétariat général de l'APF a adressé à tous les participants du PFJ, une fiche d'évaluation portant sur le déroulement de la deuxième session de ce Parlement. L'objectif de cette évaluation était de faire l'analyse objective du déroulement de la manifestation dans son ensemble. A la lumière des réponses des jeunes à ce questionnaire une appréciation d'ensemble peut être dégagée.

Durant cette deuxième Session du PFJ, les jeunes participants ont le plus

apprécié :

- les contacts et les échanges avec les jeunes venus des différentes régions du monde et la découverte des diverses cultures francophones ;
- la qualité des débats en commission et en séance plénière et l'adoption de la déclaration sur le développement ;
- la liberté d'expression dont ils ont bénéficié ;
- le dévouement du personnel d'encadrement ;
- la découverte d'un continent ;
- l'organisation générale et matérielle de la deuxième Session.

Les jeunes participants ont le moins apprécié :

- l'insuffisance de temps accordée lors des travaux en commission et en séance plénière pour l'adoption finale de la Déclaration ;
- le dispositif de santé ;
- le programme de visites des projets de coopération ;
- certains flottements dans l'organisation.

Dans l'ensemble, la deuxième Session du Parlement francophone des jeunes a largement répondu aux attentes des jeunes. En termes d'expérience personnelle pour la majorité des jeunes, la deuxième Session du PFJ leur a apporté :

- une ouverture plus large sur la diversité des cultures de l'espace francophone ;
- une meilleure connaissance du fonctionnement de l'institution parlementaire et des conditions d'élaboration des lois ;
- une meilleure compréhension de la Francophonie et de son action ;
- une meilleure compréhension des Objectifs du millénaire ;
- une expérience de participation au débat démocratique et citoyen ;
- de nouvelles amitiés et un nouveau sens de la solidarité.

Recommandations pour la 3e session du Parlement francophone des jeunes

La fixation des modalités d'organisation et de certains paramètres de la troisième session du Parlement francophone des jeunes ont été examinés lors de la dernière réunion du Bureau de l'APF, qui s'est réuni à Cayenne les 28 et 29 janvier dernier. Plusieurs décisions ont été arrêtées par les instances dirigeantes de l'APF à cette occasion, notamment pour ce qui concerne la date, le lieu de la troisième session du PFJ ainsi que pour l'âge et le mode de sélection des participants.

*** Date et lieu de la deuxième Session du PFJ**

Le Bureau de l'APF de Cayenne a confirmé son intention de tenir en 2005 la XXXI^e Session ordinaire de l'APF et la troisième Session du Parlement

francophone des jeunes à Bruxelles (Belgique).

Ces manifestations auront lieu début juillet. Les dates précises seront arrêtées ultérieurement.

*** Âge des candidats**

Pour des raisons d'ordre pratique, le Bureau de l'APF a décidé que les participants au prochain PFJ seront des jeunes majeurs âgés entre 18 ans et 23 ans révolus.

*** Mode de sélection des participants**

Les instances dirigeantes de l'APF ont également décidé que, pour la troisième Session du Parlement francophone des jeunes, la sélection s'opère dans le milieu de l'enseignement général, professionnel et dans le monde de l'apprentissage. Toutefois, la responsabilité de la sélection des deux jeunes participants devrait incomber à chaque section. Afin de fixer un cadre clair et équitable pour la sélection, les critères et les modalités de sélection seront cependant définis par le Secrétariat général (critère d'âge, de cursus scolaire), qui veillera à leur application rigoureuse.

*** Choix du thème abordé et contenu du programme**

Le thème et le contenu du programme de la troisième Session du PFJ seront définis ultérieurement avec le concours de la section hôte et des instances dirigeantes de l'APF. Cependant, il convient de réfléchir dès à présent à la nature du document qui sera adopté lors de la troisième Session du PFJ. Il ne peut en effet être question d'adopter une Charte ou une Déclaration à vocation généraliste voire universelle tous les deux ans.

SOUTIEN AUX PARLEMENTS DE JEUNES LOCAUX

L'octroi par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) d'un crédit supplémentaire d'un montant de 140 000 € pour le biennium 2004-2005 va permettre de diversifier l'action de l'APF auprès des jeunes, en aidant en particulier certains parlements du Sud à créer ou à renforcer leurs propres Parlements de jeunes ou d'enfants.

La décision d'augmenter la dotation destinée aux actions en faveur des jeunes a été prise le 19 décembre dernier dans le cadre de l'adoption de la programmation de l'AIF par la CMF. Vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis cette décision, il était impossible de lancer un appel à candidature auprès des sections susceptibles d'être intéressées par cette aide, et de le dépouiller.

Par ailleurs, ne pas prendre de décision impliquerait de reporter toute action en faveur de parlements nationaux de jeunes au second semestre, ce qui serait fâcheux.

De plus, il est essentiel que ce type d'actions soit initié dès le début de la première année du biennium, l'année suivante étant de manière quasi-exclusive occupée par la préparation du PFJ.

C'est pourquoi, le Secrétaire général parlementaire de l'APF, le sénateur Jacques Legendre, a proposé lors de la dernière réunion du Bureau de l'APF, à Cayenne, en janvier dernier, que, pour ce premier essai, nous aidions des sections qui ont déjà constitué leur parlement de jeunes ou leur parlement d'enfants. En effet, pour les sections qui « partent de zéro », il est incontestablement difficile d'arriver à boucler une organisation complète avant la fin 2004.

Pour le biennium suivant, nous pourrions en revanche lancer en temps utile un appel à candidature exclusivement réservé aux sections qui ne disposent d'aucun parlement de jeunes ou d'enfants. Quant à la forme que prendra l'aide apportée par l'APF, elle est de deux ordres :

- l'APF pourra apporter auprès de la section bénéficiaire son expertise dans l'organisation de manifestations de ce type ;
- elle pourra également apporter un soutien financier sur certains postes coûteux tels les transports ou l'hébergement.

Après avoir pris divers contacts avec plusieurs de nos sections disposant déjà de Parlements de jeunes, le Bureau de l'APF, réuni à Cayenne, a décidé que les premières sections bénéficiaires de cette nouvelle action soient les sections du Gabon, du Mali et du Niger.

Ce nouveau programme de coopération interparlementaire a été mis en œuvre au cours du premier semestre. Un soutien a ainsi été apporté à la II^e session du Parlement des jeunes du Niger et les besoins du Parlement des jeunes du Gabon ont été évalués lors d'une mission conduite au mois de mai dernier. Par ailleurs, les entretiens qui se sont déroulés au Laos lors de la réunion de la commission des affaires parlementaires, avec M. Demba Traore, député en charge du dossier jeunesse pour la section du Mali ont permis de lancer la réflexion sur l'organisation du Parlement des jeunes au Mali.

Le Parlement national des jeunes du Niger

Ayant déjà organisé un premier parlement national de jeunes et ayant été l'hôte du PFJ en juillet 2003, l'Assemblée nationale du Niger dispose d'une réelle expérience dans l'organisation de ce type de simulations parlementaires.

Le II^e Parlement des jeunes du Niger a été officiellement installé à Niamey le 24 avril dernier. Notre Assemblée a apporté un appui matériel à cette manifestation en prenant notamment en charge plusieurs postes coûteux tels que ceux relatifs aux transports, à la restauration et à l'hébergement des jeunes députés.

Ce parlement est composé de 83 jeunes âgés de 16 à 17 ans issus du milieu scolaire et représentant toutes les régions du pays, ce qui est une véritable gageure au regard de l'immensité du territoire nigérien.

Les objectifs assignés à ce parlement des jeunes sont nombreux et ambitieux et reposent sur la formation civique, l'initiation au travail législatif et la sensibilisation aux réalités économiques nationales et régionales. Le réseau parlementaire nigérien sur les questions relatives aux parlements des jeunes et la protection de l'enfant se propose également d'éveiller l'intérêt des jeunes députés pour les relations internationales en favorisant les voyages d'études dans les pays de la sous-région disposant d'une structure équivalente.

Le Parlement national des jeunes du Gabon

De retour de Brazzaville, cité hôte de l'Assemblée régionale Afrique, le Secrétaire général administratif de l'APF a rencontré les responsables de l'organisation du Parlement des jeunes du Gabon au premier rang desquels M. Guy Nzouba Ndama, Président de l'Assemblée nationale.

Au cours de ces réunions auxquelles participaient entre autres Mme Joséphine Nze Mouenidiambou et M. Félix Onkeya, députés, les modalités de la participation financière de l'APF à l'organisation du Parlement des jeunes ont été arrêtées. L'APF prendra en charge divers postes (transports, hébergement) et une partie des frais liés à la procédure de sélection.

Celle-ci a été définie lors de cette réunion et le programme du Parlement des jeunes y a été arrêté.

Il faut préciser que le Gabon dispose aujourd'hui d'un Parlement de jeunes déjà hébergé à l'Assemblée nationale. Mais celui-ci, organisé par une ONG dénommée Kuomi, ne concerne, pour des raisons essentiellement budgétaires que des garçons et des filles vivant à Libreville ou dans les environs immédiats.

Le soutien apporté par l'APF permettra à la section gabonaise de devenir maîtresse d'œuvre de cette manifestation (Kuomi y étant toutefois associée et pouvant ainsi faire bénéficier le comité organisateur de son expérience). Il permettra également d'étendre cette initiative à l'ensemble du pays et de faire ainsi de cette réunion le véritable premier Parlement gabonais de jeunes.

Le Parlement des jeunes du Mali

Pour le Parlement national des jeunes du Mali, des échanges sont en cours avec l'Assemblée nationale visant à déterminer le cadre de notre collaboration. L'appui reste à définir, l'identification et l'estimation des besoins concernant l'installation de ce parlement seront examinées dans les prochaines semaines avec la section malienne.

CONCLUSION

La deuxième Session du Parlement francophone des jeunes centrée autour de la problématique du développement a permis d'offrir aux jeunes participants présents à Niamey, une vision réelle de ce que peut être la solidarité entre jeunes d'un même pôle linguistique. Pour illustrer cette problématique, plusieurs visites de projet de développement ont contribué à montrer aux jeunes la réalité et le quotidien d'un pays du Sahel.

Un an avant le prochain Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement qui se réunira à Ouagadougou, l'APF, conscient de l'importance du rôle des jeunes citoyens dans la société et de leur participation au développement, a placé cette deuxième Session du PFJ au cœur de son action.

Le Parlement francophone des jeunes dont l'objectif est de susciter la création et le renforcement des Parlements de jeunes dans les instances des Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a donné à la jeunesse francophone réunie à Niamey une occasion de se pencher sur les préoccupations majeures de notre siècle qui sont le développement et l'élimination de la pauvreté.

En effet, la Déclaration sur le Développement adopté à Niamey est le fruit de quelques jours de concertation entre jeunes venant d'horizons francophones différents un bon nombre des engagements sont inspirés des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette Déclaration les jeunes membres du Parlement francophone des jeunes demandent des actes et surtout des résultats.

C'est dans cet esprit que le Parlement francophone des jeunes sera, avant chaque Sommet, le lieu d'expression de la jeunesse francophone.

Enfin, dans le cadre de ses actions de coopération en direction de la jeunesse, l'APF a présenté en janvier dernier à Cayenne lors de son Bureau un nouveau programme de coopération parlementaire visant à soutenir les parlements nationaux des jeunes.

Ce nouveau projet qui est déjà dans sa phase active, poursuivra à terme un double objectif : d'une part, renforcer les parlements de jeunes au sein des parlements membres de l'APF ; d'autre part, susciter la création de parlement de jeunes. L'APF apportera auprès de ces parlements son expertise dans l'organisation de manifestation de ce genre ainsi qu'un appui matériel.

Ainsi, la volonté exprimée dans le plan d'action de Moncton dont le thème central était la « jeunesse » et qui invitait l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à contribuer au développement et au renforcement de la démocratie parlementaire - et de l'État de droit dans l'espace francophone -, se traduit donc par des actions concrètes de sensibilisation sur le rôle et les activités des Parlements en direction des jeunes dans l'espace francophone.

Vous trouverez en annexe le projet de résolution, je vous propose après examen de l'adopter Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

**PROJET DE RESOLUTION
SUR LE PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission des affaires parlementaires ;

RAPPELANT la compétence de l'APF en tant que maître d'œuvre des programmes de coopération interparlementaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF),

RAPPELANT les résolutions adoptées à Yaoundé en 2000, à Québec en 2001 et à Berne en 2002, décidant de tenir tous les deux ans un Parlement francophone des jeunes, sur le lieu de la Session de l'APF,

CONSIDÉRANT que la troisième Session du Parlement francophone des jeunes aura lieu en juillet 2005 à Bruxelles (Belgique),

REMERCIE l'OIF pour les efforts consentis pour la réalisation du premier et du deuxième PFJ et pour la reconduction des crédits alloués à ce programme visant à développer la formation civique et la solidarité chez les jeunes des États membres de l'APF,

PROPOSE que la troisième Session du Parlement francophone des jeunes soit organisée en étroite collaboration avec la section hôte selon les modalités suivantes :

- que les participants soient majeurs et âgés de 18 à 23 ans ;
- que la Session du PFJ se tienne sur le lieu de la Session et qu'une période d'échange APF-PFJ ait lieu ;
- que le thème retenu pour la deuxième Session du Parlement francophone des jeunes soit en relation avec les compétences des commissions et établi par le Secrétariat général en consultation avec les présidents de chacune de ces commissions et la section hôte ;

- que la sélection des jeunes participants incombe à chaque section et s'opère dans le milieu de l'enseignement général, professionnel et dans le monde de l'apprentissage selon le respect de critères prédéfinis (âge, attestation de scolarité, rédaction d'un texte sur le thème du troisième PFJ, entretien oral) ;
- que les responsabilités respectives du Secrétariat général, des sections participantes et de la section hôte soient consignées dans une convention.